



**DELIBERATION N° 25/035 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA RÉVISION DU PREMIER SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE  
DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE CORSE**

**CHÌ APPROVA A REVISIONE DI U PRIMU SCHEMA D'ASSESTU, DI SVILUPPU È  
DI PRUTEZZIONE DI A MUNTAGNA CORSA**

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA  
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Michel SAVELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI  
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment son article 25,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 17/050 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2017 portant approbation du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif 2017-2023 (SADPMC),
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** l'avis n° 2025-013 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 mars 2025,
- VU** l'avis n° 2025-6 de la Chambre des Territoires, en date du 3 mars 2025,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (55) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédéric DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI,

Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

**Se sont abstenus (8) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse 2025-2030.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à mettre en œuvre le schéma ainsi révisé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à engager et à exécuter toutes démarches pour la mise en œuvre des actions et orientations de ce schéma.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REVISIONE DI U PRIMU SCHEMA D'ASSESTU, DI  
SVILUPPU È DI PRUTEZZIONE DI A MUNTAGNA CORSA**

**RÉVISION DU PREMIER SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE  
DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA  
MONTAGNE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Préambule

Issu de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, le pilotage du Comité de Massif a été transféré par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse en 2002.

L'instance du Comité de Massif a été activée pour la première fois en février 2016 afin d'élaborer une stratégie pour le massif corse - le schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne - (SADPM), tel que prévu par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (Loi Montagne Acte II), qui reconnaît le statut d'île-montagne à la Corse dans son article 5.

Il est à déplorer que de 1985 à 2002 aucun Comité de Massif n'ait été constitué, ni aucun « Schéma Montagne » élaboré, lorsque cette compétence était celle de l'État. Cette réalité a malheureusement perduré, après le transfert de compétences acté dans le statut de la Corse, de 2002 à 2016.

Sous les anciennes mandatures de l'Assemblée de Corse, l'absence combinée d'une véritable politique volontariste en faveur de la Montagne et de SADPM pour le Massif Corse conduit à estimer la perte d'environ 300 millions d'euros de projets qui auraient pu, peut-être, contribuer à améliorer sensiblement la vie quotidienne de nos vallées de montagne.

Aussi, le SADPM couvrant la période 2017-2023 issu des concertations effectuées lors de réunions du Comité de Massif et de débats lors des premières assises de la montagne a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 (délibération n° 17/050 AC du 24 février 2017).

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse une révision du SADPM pour la période 2025-2030, dont le contenu détaillé est présenté en annexe 1.

#### **I- La première génération du schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne (SADPM) : une stratégie pour la montagne en adéquation avec le PADDUC**

Dès son élaboration, le SADPM a été voulu et conçu dans une logique de cohérence avec le plan montagne du PADDUC approuvé par l'Assemblée de Corse en novembre 2015 (délibération n° 15/235 AC du 2 octobre 2015), duquel il avait vocation à favoriser la déclinaison opérationnelle.

En effet, le plan montagne du PADDUC s'inscrit dans une vision globale de préservation de l'environnement, de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et de soutien au développement économique des zones de montagne, tout en répondant aux enjeux de transition énergétique, d'accès aux services, et de mobilité.

Il vise également à favoriser un développement harmonieux des zones de montagne Corse en conciliant préservation de l'environnement, développement économique et bien-être des habitants. Il cherche à répondre aux défis de l'isolement géographique et de la fragilité des écosystèmes, tout en soutenant un modèle de développement durable et respectueux des spécificités locales.

Sur la base de ces orientations, le SADPM 2017-2023 a défini quatre axes d'interventions prioritaires :

- Mise à niveau des infrastructures et réseaux (eau et assainissement, électrification, aménagement numérique, énergies renouvelables) ;
- Amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation, formation) ;
- Tourisme de montagne ;
- Agriculture de montagne et forêts.

Ce premier SADPM a permis la réalisation et la programmation de près de 100 M€ de projets avec 51 M€ de « fonds Montagne » ayant servi d'effet levier. Une enveloppe annuelle de 7 M€, provenant de la désaffectation de la dotation de continuité territoriale a alimenté le fonds montagne jusqu'en 2021 puis 16 M€ provenant des fonds propres de la CdC de 2022 à 2024.

À ce titre, un bilan de mise en œuvre du SADPM est annexé, constitué de trois volets : le premier présente le bilan financier par axe, le deuxième est dédié aux activités des instances du Comité de Massif-Parlement de la Montagne, et le troisième porte sur l'étude relative à l'occupation des estives en Corse ainsi que sur la co-construction de la charte d'occupation des estives.

Ainsi, les grands volumes financiers mobilisés et les principales typologies de projets peuvent être synthétisés comme suit :

- L'axe 1, avec un budget de **20,7 M€ de fonds montagne pour 40,65 M€ de projets**, a financé des investissements dans les infrastructures et réseaux, principalement en matière d'eau et l'assainissement mais également d'électrification et d'aménagement numérique (appel à projets adressage pour 2,5 M€).
- L'axe 2, avec **7,2 M€ de fonds montagne** pour un montant de **19 M€ de projets, améliore l'accès aux services publics essentiels pour les populations de l'intérieur** par le biais du financement de projets d'aménagement et de rénovation de bâtiments, ainsi que la fourniture d'équipements, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé.
- L'axe 3 du **tourisme de montagne** a mobilisé **14,4 M€ de fonds** pour des **projets** totalisant **27,4 M€**, visant à valoriser le tourisme et le patrimoine autour de la **Strada Paolina** et la restauration du **couvent St François de**

**Merusaglia** (1,7 M€ de fonds montagne sur 2,4 M€ de projet), des grands itinéraires de randonnées, rénovation de gîtes, et la création de circuits touristiques.

- L'axe 4, dédié à **l'agriculture pastorale et productive et à la forêt**, a mobilisé **9 M€ de fonds montagne** pour des **projets** totalisant **15,75 M€**. Des projets en faveur de l'autonomie alimentaire (projet alimentaire territorial du Fium'orbu 0,69 M€ pour 1 M€ de projet), du maintien des activités pastorales, de l'accompagnement de la filière bois, les opérations de rénovation d'abattoirs et un soutien aux éleveurs pendant la crise Covid ont été financés.

Une revue exhaustive des projets réalisés sera effectuée lors de la présentation à l'Assemblée de Corse avant la fin de l'année 2025 du nouveau règlement des aides mettant en œuvre le « schéma montagne ».

#### a) La mise en place d'un Parlement de la montagne

Au-delà des strictes réalisations, il convient de souligner qu'avec l'installation de ses propres institutions de la montagne, la Collectivité de Corse a mis en place un **Parlement de la montagne** qui regroupe non seulement les membres du Conseil Exécutif et élus de l'Assemblée de Corse mais aussi les maires, les présidents d'intercommunalités, les parlementaires, les chambres consulaires, les acteurs de la montagne dans la pleine nature, dans l'agriculture, le domaine associatif, le parc naturel régional de Corse, etc.

Depuis sa réactivation, le Comité de Massif s'est réuni à 18 reprises sur l'ensemble de l'île. Dans le courant du premier trimestre 2025, la 7<sup>ème</sup> édition des assises de la montagne a été organisée en Castagniccia à Pedicroce; lieu de débats importants pour échanger autour des enjeux de revitalisation des territoires de l'intérieur.

La Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires a assuré les missions de **Commissariat de Massif**.

Ce pilotage administratif a permis un enrichissement des actions et a favorisé une boucle itérative vertueuse qui a conduit à une adaptation plus fine de certains dispositifs de la Collectivité de Corse, voire au lancement de démarches innovantes.

C'est ainsi que des critères plus qualitatifs, notamment au niveau de la prise en compte des contraintes des communes telles que définies par le plan Montagne du PADDUC, ont été intégrés dans les dispositifs de soutien inhérents au SADPM.

Ces considérations ont prévalu dans plusieurs politiques publiques, qu'il s'agisse du cadre de vie (avec des mesures en faveur de l'accès à l'eau, à la santé ou à la culture), de l'économie (avec notamment le soutien à la filière bois), et enfin de la transition écologique et sociétale (avec une gestion concertée de certains espaces remarquables).

Des résultats sur plusieurs thématiques ont été obtenus dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les territoires impliqués et par la mise en place de groupes de travail dédiés à la réalisation de projets sectoriels.

C'est par exemple le cas pour les investissements électriques (convention avec le

SIEEP), numériques (aide au déploiement de la fibre), la gestion des estives, la fréquentation de sites sensibles (aménagement Bavella), ou encore la politique de la forêt (organisation des assises et adoption du PFBC) programme pour la forêt et le bois de Corse.

De même, la Conférence alimentaire tenue en janvier 2022 a ouvert des perspectives de réflexion pour s'inscrire dans une démarche de démocratie alimentaire visant à lutter contre la précarité alimentaire.

La réflexion a également concerné les secours, l'urbanisme, l'éducation, la présence de services publics, ainsi que de nombreuses questions opérationnelles et organisationnelles (telles que l'intégration du Réseau rural Européen au sein du Comité de Massif).

Engagée en décembre 2024, la révision du PADDUC impose nécessairement :

- d'une part, la recherche de complémentarité entre ce dernier et les schémas sectoriels qui en découlent ;
- et d'autre part la prise en compte de nouvelles exigences environnementales et spatiales. De ce point de vue, le périmètre territorial du Massif Corse gagnera à être délimité de manière plus précise ainsi que le permet la loi. À ce titre, l'avis consultatif du Comité de Massif constituera une plus-value non négligeable.

#### b) La spécificité du Massif Corse en matière de gouvernance (annexe 3)

D'un point de vue de la gouvernance, la loi Montagne prévoit pour les cinq massifs de l'hexagone que le préfet de région, coordonnateur de massif, soit assisté par un commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif.

Sous la double autorité du préfet coordonnateur de massif et de l'ANCT (qui assure le secrétariat général de la commission permanente du Conseil National de la Montagne), le commissariat de massif assure un rôle institutionnel, d'ordre interrégional et interministériel, au service de la politique d'aménagement, de dynamisation et de développement du massif concerné.

### **En Corse, le pilotage plein et entier du massif revient à la Collectivité de Corse.**

Le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement de Massif constitue le document d'orientation stratégique pour les massifs interrégionaux (Vosges, Jura, Alpes, Massif central, Pyrénées). Élaboré par le comité de massif, il est approuvé par les conseils régionaux concernés (de 2 à 4 selon le massif), après avis des conseils départementaux concernés (de 6 à 21 selon le massif). L'ensemble de ces documents d'orientation ont été élaborés en 2005, trois ont été révisés en 2013 puis seulement deux en 2021 (Alpes et Jura).

Comme pour la Corse, ces schémas d'aménagement et de développement de massif mettent en avant la nécessité d'intervenir de manière transversale entre les thématiques initialement cloisonnées, d'innover et expérimenter afin de construire de nouveaux modèles de développement répondant aux enjeux de transition écologique, de résilience, de lutte et d'adaptation face au changement climatique.

À l'exception de la Corse, tous les massifs ont accès à des **financements**

spécifiques de la part de l'État au nom de la solidarité nationale ainsi que des fonds de l'Europe.

Ainsi, en complément des politiques régionales ou locales, deux programmes financiers permettent à chaque massif de mettre en œuvre leur stratégie de développement :

- le Contrat de Plan Interrégional État-Région (l'enveloppe CPIER 2021-2027 variant de 72 à 250 M€ selon le massif ;
- le Fonds FEDER-FSE+ souvent doté au titre d'un objectif spécifique du programme de la Région coordonnatrice du massif concerné (l'enveloppe FEDER 2021-2027 volet « massif » variant de 11 à 40 M€ selon le massif).

## **II. Les enjeux de la révision du SADPM pour la période 2025-2030 : un processus coconstruit avec les territoires**

### **a) Rappel de la méthodologie**

Comme vu précédemment, le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne a été pensé en cohérence avec le PADDUC.

Approuvée en Comité de Massif à U Salge en décembre 2022, la méthodologie retenue pour la révision du SADPM s'est appuyée sur un large dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, notamment le bloc communal.

La première étape de la concertation s'est déroulée en février 2023 lors des Assises de la Montagne de Zicavu.

En premier lieu, il apparaît que la réactivation du Comité de Massif a répondu à un besoin criant des territoires. En effet, l'ensemble des participants ont salué l'importance des apports financiers consentis mais également la plus-value apportée par l'animation dédiée qui, jusque-là, faisait défaut à la mise en synergie des acteurs de la montagne, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

Ce temps de consultation a aussi été l'occasion de prendre en compte les propositions de nouvelles orientations à mettre en œuvre pour la période 2025-2030.

Ces pistes de réflexions ont été restituées aux membres du Comité de Massif lors d'ateliers organisés à Corti le 25 septembre et le 13 novembre 2023 puis, elles ont fait l'objet d'une présentation à la Chambre des Territoires et en commission permanente du Comité de Massif dans le courant du mois de décembre 2023.

Une fois finalisé, le projet de révision du SADPM a été présenté devant la Chambre des Territoires lors de la séance plénière du 3 mars 2025, qui a donné un avis favorable.

Enfin, les grandes orientations de cette révision ont été partagées à l'occasion des 7<sup>èmes</sup> Assises de la Montagne à Pedicroce les 12 et 13 mars 2025.

### **b) Principales évolutions**

Des modifications sont apparues nécessaires concernant les objectifs thématiques et leur positionnement au sein des quatre axes stratégiques. Ainsi, des orientations relevant du rattrapage en matière d'infrastructure et réseaux, comme l'aménagement numérique, ont été déplacées vers l'axe relatif à l'amélioration des services de base.

Certaines actions du SADPM, telle que celles en faveur de l'accessibilité, ont été reconsidérées afin de tenir compte des évolutions rencontrées, qu'elles soient réglementaires conjoncturelles ou autres. Concernant les orientations, elles demeurent globalement similaires à celles définies dans la première monture du SADPM.

D'un point de vue opérationnel, il s'agira notamment de prioriser - en termes de taux d'intervention et de moyens - les opérations jugées prioritaires telles que les services de base, le numérique, les réseaux électriques, l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, les domaines du transport et de l'intermodalité constituent un enjeu majeur dans le cadre de la révision du schéma, plus particulièrement sur la mise en œuvre de services de mobilité efficaces par une mutualisation des usages et des moyens. En matière d'infrastructures de transport, les besoins exprimés au Comité de Massif relèvent davantage de l'accessibilité que des infrastructures à proprement parler ; cet objectif a donc été recentré sur l'aspect « service à la population ».

De manière analogue, concernant le numérique, du fait du déploiement du New Deal et du Très Haut Débit par la Fibre, les besoins recensés (hors adressage) portent principalement sur les usages et les services.

Un certain nombre d'enjeux transversaux se sont exprimés tout au long des débats relatifs à la révision du schéma. Tout d'abord, il s'agit de rester attentif au respect de l'environnement dans toute action entreprise car il ne saurait y avoir de développement sans durabilité. Les orientations stratégiques du nouveau schéma prennent donc mieux en considération les enjeux du réchauffement climatique. Ainsi, la reconquête des estives prévue dès le 1<sup>er</sup> SADPM a pu être déclinée en plusieurs objectifs identifiés, principalement grâce à l'étude relative à l'occupation des estives en Corse.

Il convient de retenir également des enjeux de coordination et d'efficacité qui, de même que l'écologie, sous-tendent les réflexions à mener sur l'ensemble des axes d'intervention du Comité de Massif.

Plusieurs voies d'amélioration ont été évoquées en vue de l'élaboration du schéma révisé ; il s'agit plus particulièrement de la nécessité de réinterroger le périmètre du massif, sa gouvernance et la priorisation de ses actions mais aussi de répondre aux besoins en ingénierie pour la mise en œuvre des projets structurants dans les territoires.

L'action du Comité de Massif doit en effet se concentrer sur une meilleure délimitation des territoires de montagne, afin de recentrer les moyens dans l'intérieur en fonction de la contrainte, des ressources et de la multipolarité des communes.

Par ailleurs, il doit s'assurer que la politique en faveur des zones de l'intérieur et de montagne est intégrée dans les autres politiques publiques menées par la

Collectivité de Corse, ses agences et offices, notamment dans le cadre des règlements d'aides sectoriels (aménagement du territoire, environnement, patrimoine, énergie, logement, etc).

Enfin, le Comité de Massif doit également s'emparer pleinement des compétences qui lui sont dévolues par la loi montagne pour émettre des avis ciblés au sujet de l'urbanisme, des réserves naturelles, ainsi que sur l'adaptation des règles législatives et réglementaires lorsque celles-ci impactent le massif.

### **III. Conclusion**

---

Cette année 2025 sera notamment consacrée à réviser les cadres d'interventions relatifs aux politiques publiques portées par la CdC, dans le contexte de fortes contraintes budgétaires, mais toujours avec la volonté de poursuivre l'effort conséquent en faveur des territoires les plus fragiles.

Aussi, des appels à projets thématiques (AAP) et spécifiques aux territoires de montagne pourraient être proposés, après l'adoption du SADPM, afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma dès cet exercice budgétaire.

Ensuite et dès 2026, ce nouveau SADPM pourrait être décliné de manière opérationnelle dans le cadre la révision des règlements d'aides aux territoires (dotation quinquennale, comité de massif, logement, rénovation énergétique, eau, etc.) afin de permettre aux territoires d'avoir une meilleure visibilité sur les outils et dispositifs de la CdC, ses agences et offices, et garantir également une optimisation et une rationalisation de l'intervention de la CdC auprès des territoires tendant vers une harmonisation des politiques publiques qu'elle mène. Pour y parvenir, il s'agira de poursuivre le dialogue permanent engagé par le comité de Massif entre les territoires de montagne et la CdC dans une logique de co-construction.

À plus long terme, il conviendra de maintenir un effort constant dans le temps, d'assurer une continuité dans le soutien financier et de manifester une volonté politique ferme pour atteindre les objectifs stratégiques du présent SADPM.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'adopter la révision du schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse pour la période 2025-2030.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SCHEMA D'ACCUCIAMENTU,  
DI SVILUPPU E DI PRUTEZIONE DI A

# MUNTAGNA

*Corsa*

2025-2030



© Christophe Marcucci

## AXE 1

Développer et aménager les territoires de l'intérieur et de la montagne.

## AXE 2

Adapter et améliorer l'accès aux services de base pour les populations de l'intérieur et de la montagne

## AXE 3

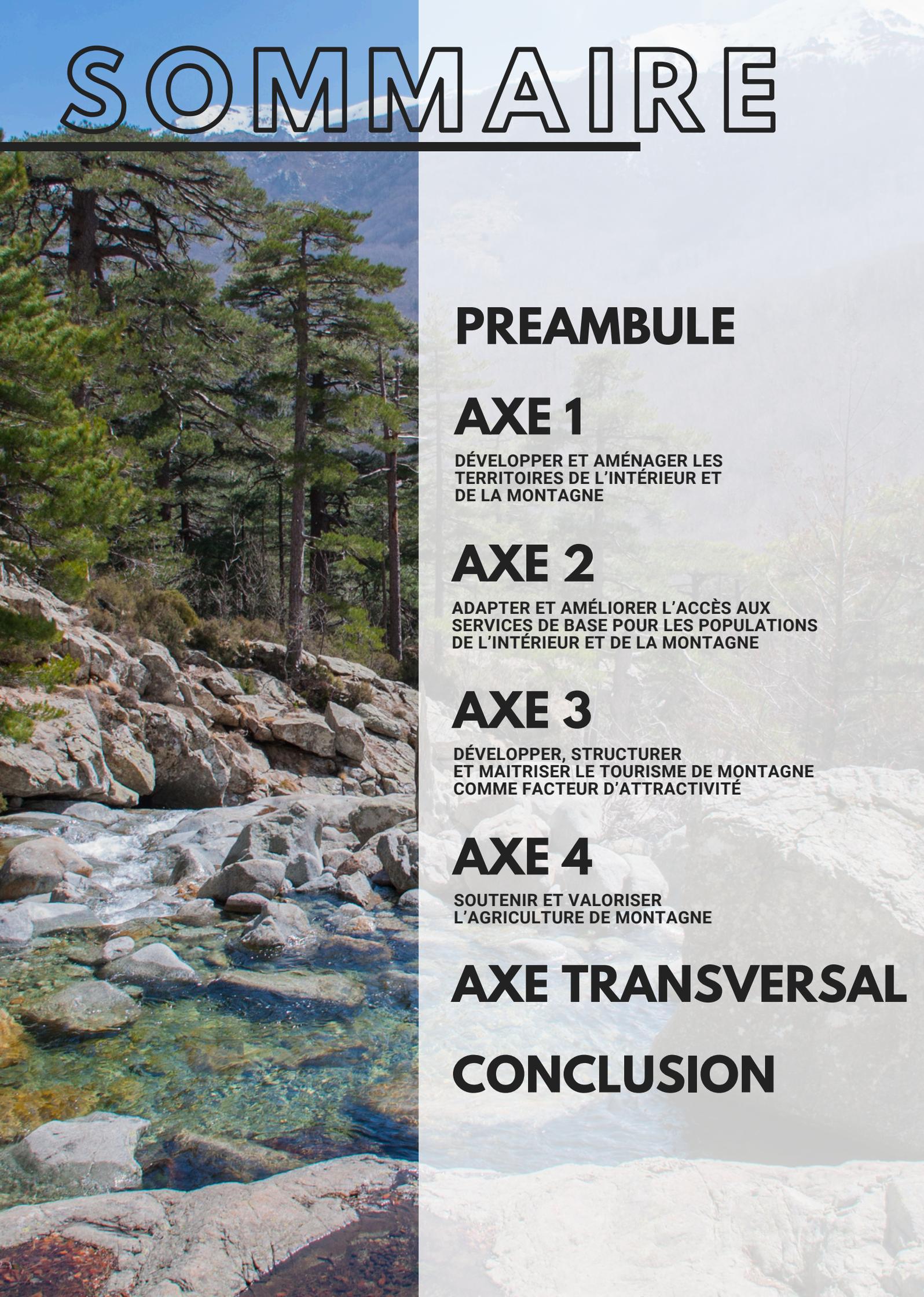
Développer, structurer et maîtriser le tourisme de montagne comme facteur d'attractivité

## AXE 4

Soutenir et valoriser l'agriculture de montagne

## AXE TRANSVERSAL

# SOMMAIRE



## **PREAMBULE**

### **AXE 1**

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LES TERRITOIRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE

### **AXE 2**

ADAPTER ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE POUR LES POPULATIONS DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE

### **AXE 3**

DÉVELOPPER, STRUCTURER ET MAÎTRISER LE TOURISME DE MONTAGNE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

### **AXE 4**

SOUTENIR ET VALORISER L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

## **AXE TRANSVERSAL**

## **CONCLUSION**

# PRÉAMBULE

Issu de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, le pilotage du Comité de Massif a été transféré par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse en 2002.

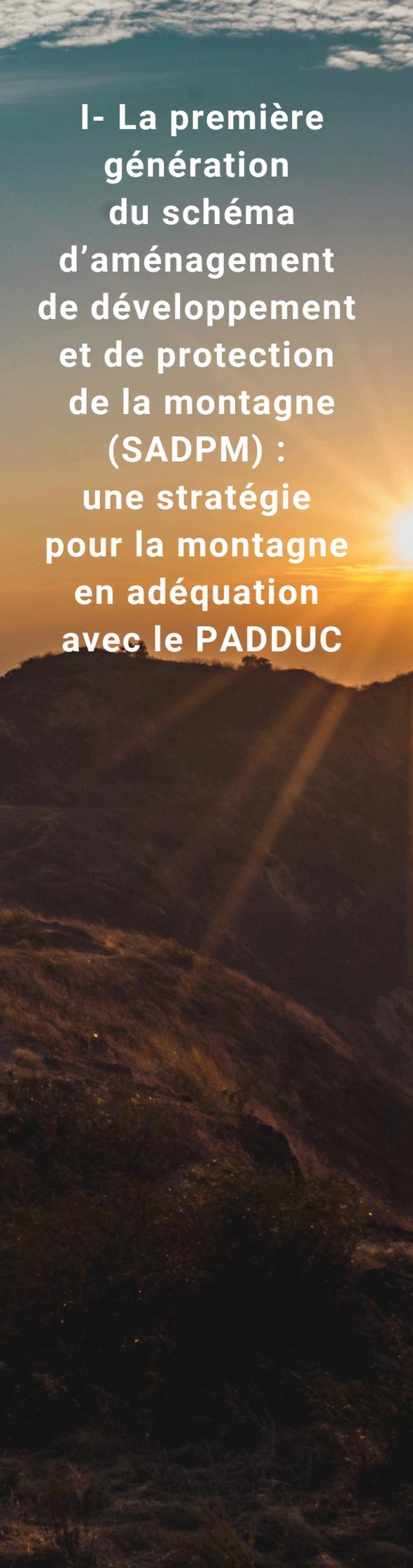
L'instance du Comité de Massif a été activée pour la première fois en février 2016 afin d'élaborer une stratégie pour le massif corse - le schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne – (SADPM), tel que prévu par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (Loi Montagne Acte II), qui reconnaît le **statut d'île-montagne** à la Corse dans son article 5.

Il est à déplorer que de 1985 à 2002 aucun Comité de Massif n'ait été constitué, ni aucun « Schéma Montagne » élaboré, lorsque cette compétence était celle de l'Etat. Cette réalité a malheureusement perduré, après le transfert de compétences acté dans le statut de la Corse, de 2002 à 2016.

Sous les anciennes mandatures de l'Assemblée de Corse, l'absence combinée d'une véritable politique volontariste en faveur de la Montagne et de SADPM pour le Massif Corse conduit à estimer la perte d'environ 300 millions d'euros de projets qui auraient pu, peut-être, contribuer à améliorer sensiblement la vie quotidienne de nos vallées de montagne.

Aussi, le **SADPM** couvrant la période **2017-2023** issu des concertations effectuées lors de réunions du Comité de Massif et de débats lors des premières assises de la montagne a été **adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 février 2017** (délibération n° 17/050 AC du 24 février 2017).

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse **une révision du SADPM pour la période 2025-2030**, dont le contenu détaillé est présenté en annexe 1.



# I- La première génération du schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne (SADPM) : une stratégie pour la montagne en adéquation avec le PADDUC

Dès son élaboration, le SADPM a été voulu et conçu dans une logique de cohérence avec le plan montagne du PADDUC approuvé par l'Assemblée de Corse en novembre 2015 (délibération n° 15/235 AC du 2 octobre 2015), duquel il avait vocation à favoriser la déclinaison opérationnelle.

En effet, le plan montagne du PADDUC s'inscrit dans une vision globale de préservation de l'environnement, de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et de soutien au développement économique des zones de montagne, tout en répondant aux enjeux de transition énergétique, d'accès aux services, et de mobilité.

Il vise également à favoriser un développement harmonieux des zones de montagne Corse en conciliant préservation de l'environnement, développement économique et bien-être des habitants. Il cherche à répondre aux défis de l'isolement géographique et de la fragilité des écosystèmes, tout en soutenant un modèle de développement durable et respectueux des spécificités locales.

Sur la base de ces orientations, le SADPM 2017-2023 a défini quatre axes d'interventions prioritaires :

- Mise à niveau des infrastructures et réseaux (eau et assainissement, électrification, aménagement numérique, énergies renouvelables) ;
- Amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation, formation) ;
- Tourisme de montagne ;
- Agriculture de montagne et forêts.

Ce premier SADPM a permis la réalisation et la programmation de près de 100 Millions d'euros de projets avec 51 Millions d'euros de « fonds Montagne » ayant servi d'effet levier. Une enveloppe annuelle de 7 millions d'euros, provenant de la déspecialisation de la dotation de continuité territoriale a alimenté le fonds montagne jusqu'en 2021 puis 16 millions provenant des fonds propres de la CdC de 2022 à 2024.

A ce titre, un bilan de mise en œuvre du SADPM est annexé, constitué de trois volets : le premier présente le bilan financier par axe, le deuxième est dédié aux activités des instances du Comité de Massif-Parlement de la Montagne, et le troisième porte sur l'étude relative à l'occupation des estives en Corse ainsi que sur la co-construction de la charte d'occupation des estives.

Ainsi, les grands volumes financiers mobilisés et les principales typologies de projets peuvent être synthétisés comme suit :

- L'axe 1, avec un budget de **20,7 millions d'euros de fonds montagne pour 40,65 millions d'euros de projets**, a financé des investissements dans les infrastructures et réseaux, principalement en matière d'eau et l'assainissement mais également d'électrification et d'aménagement numérique (appel à projets adressage pour 2,5 millions d'euros).
- L'axe 2, avec **7,2 millions d'euros de fonds montagne pour un montant de 19 millions d'euros de projets, améliore l'accès aux services publics essentiels pour les populations de l'intérieur** par le biais du financement de projets d'aménagement et de rénovation de bâtiments, ainsi que la fourniture d'équipements, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé.
- L'axe 3 du **tourisme de montagne** a mobilisé **14,4 millions d'euros de fonds** pour des **projets** totalisant **27,4 millions d'euros**, visant à valoriser le tourisme et le patrimoine autour de la **Strada Paolina** et la restauration du **couvent St François de Merusaglia** (1,7 million de fonds montagne sur 2,4 millions de projet), des grands itinéraires de randonnées, rénovation de gîtes, et la création de circuits touristiques.
- L'axe 4, dédié à **l'agriculture pastorale et productive et à la forêt**, a mobilisé **9 millions d'euros de fonds montagne** pour des **projets** totalisant **15,75 millions d'euros**. Des projets en faveur de l'autonomie alimentaire (projet alimentaire territorial du Fium'orbu 0,69 million d'euros pour 1 million de projet), du maintien des activités pastorales, de l'accompagnement de la filière bois, les opérations de rénovation d'abattoirs et un soutien aux éleveurs pendant la crise Covid ont été financés.

#### **a) La mise en place d'un Parlement de la montagne**

Au-delà des strictes réalisations, il convient de souligner qu'avec l'installation de ses propres institutions de la montagne, la Collectivité de Corse a mis en place un Parlement de la montagne qui regroupe non seulement les membres du Conseil Exécutif et élus de l'Assemblée de Corse mais aussi les maires, les présidents d'intercommunalités, les parlementaires, les chambres consulaires, les acteurs de la montagne dans la pleine nature, dans l'agriculture, le domaine associatif, le parc naturel régional de Corse, etc.

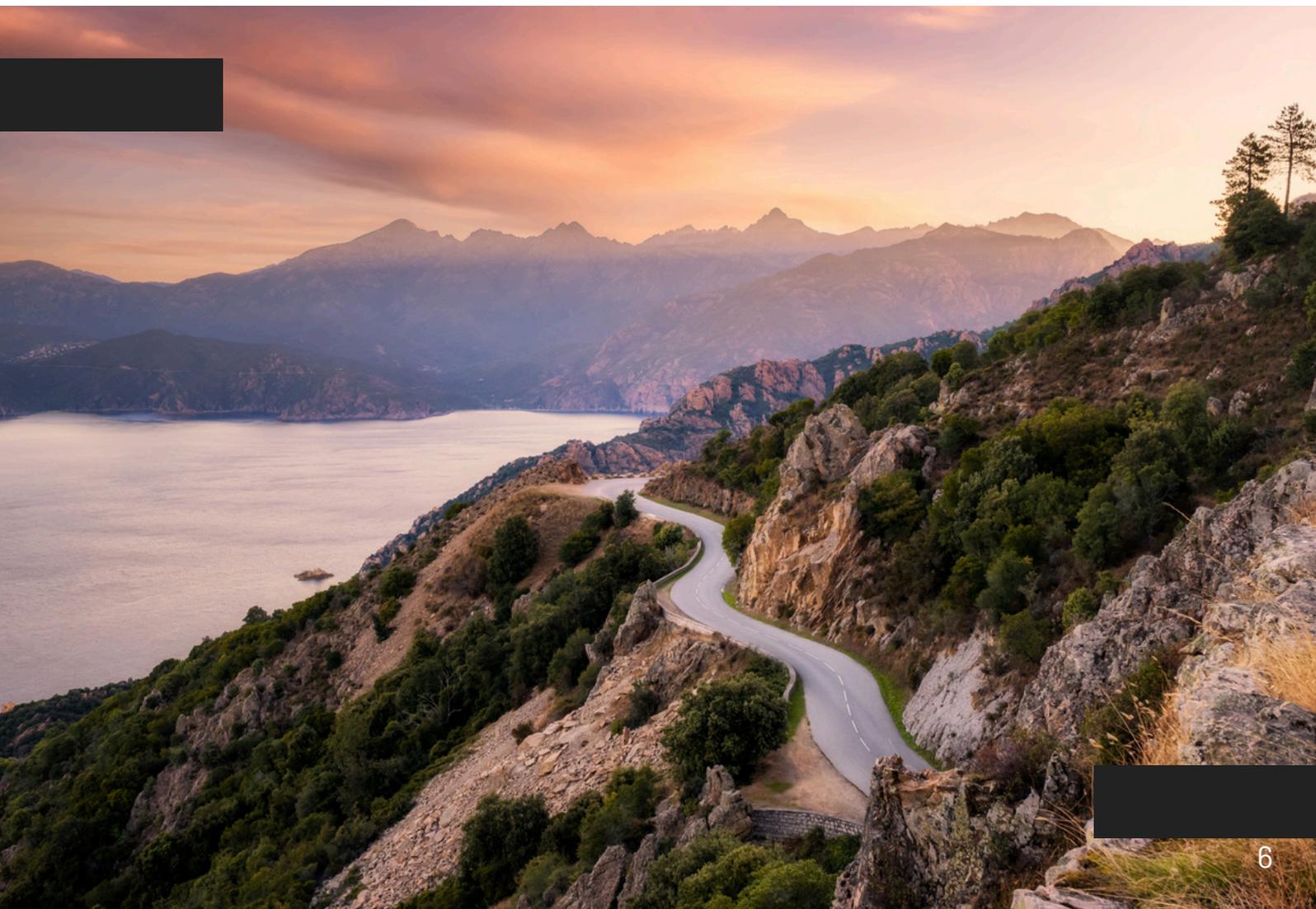
Depuis sa réactivation, le Comité de Massif s'est réuni à 18 reprises sur

l'ensemble de l'île. Dans le courant du premier trimestre 2025, la 7ème édition des assises de la montagne a été organisée en Castagniccia à Pedicroce ; lieu de débats importants pour échanger autour des enjeux de revitalisation des territoires de l'intérieur.

La Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires a assuré les missions de **Commissariat de Massif**. Ce pilotage administratif a permis un enrichissement des actions et a favorisé une boucle itérative vertueuse qui a conduit à une adaptation plus fine de certains dispositifs de la Collectivité de Corse, voire au lancement de démarches innovantes.

C'est ainsi que des critères plus qualitatifs, notamment au niveau de la prise en compte des contraintes des communes telles que définies par le plan Montagne du PADDUC, ont été intégrés dans les dispositifs de soutien inhérents au SADPM.

Ces considérations ont prévalu dans plusieurs politiques publiques, qu'il s'agisse du cadre de vie (avec des mesures en faveur de l'accès à l'eau, à la santé ou à la culture), de l'économie (avec notamment le soutien à la filière bois), et enfin de la transition écologique et sociétale (avec une gestion concertée de certains espaces remarquables).



Des résultats sur plusieurs thématiques ont été obtenus dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les territoires impliqués et par la mise en place de groupes de travail dédiés à la réalisation de projets sectoriels.

C'est par exemple le cas pour les investissements électriques (convention avec le SIEEP), numériques (aide au déploiement de la fibre), la gestion des estives, la fréquentation de sites sensibles (aménagement Bavella), ou encore la politique de la forêt (organisation des assises et adoption du PFBC) programme pour la forêt et le bois de Corse.

De même, la Conférence alimentaire tenue en janvier 2022 a ouvert des perspectives de réflexion pour s'inscrire dans une démarche de démocratie alimentaire visant à lutter contre la précarité alimentaire.

La réflexion a également concerné les secours, l'urbanisme, l'éducation, la présence de services publics, ainsi que de nombreuses questions opérationnelles et organisationnelles (telles que l'intégration du Réseau rural Européen au sein du Comité de Massif).

Engagée en décembre 2024, la révision du PADDUC impose nécessairement :

- d'une part, la recherche de complémentarité entre ce dernier et les schémas sectoriels qui en découlent ;
- et d'autre part la prise en compte de nouvelles exigences environnementales et spatiales. De ce point de vue, le périmètre territorial du Massif Corse gagnera à être délimité de manière plus précise ainsi que le permet la loi. A ce titre, l'avis consultatif du Comité de Massif constituera une plus-value non négligeable.

### **b) La spécificité du Massif Corse en matière de gouvernance (annexe 3)**

D'un point de vue de la gouvernance, la loi Montagne prévoit pour les cinq massifs de l'hexagone que le préfet de région, coordonnateur de massif, soit assisté par un commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif.

Sous la double autorité du préfet coordonnateur de massif et de l'ANCT (qui assure le secrétariat général de la commission permanente du Conseil National de la Montagne), le commissariat de massif assure un rôle institutionnel, d'ordre interrégional et interministériel, au service de la politique d'aménagement, de dynamisation et de développement du massif concerné.



***En Corse, le pilotage plein et entier du massif  
revient à la Collectivité de Corse.***



Le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement de Massif constitue le document d'orientation stratégique pour les massifs interrégionaux (Vosges, Jura, Alpes, Massif central, Pyrénées). Élaboré par le comité de massif, il est approuvé par les conseils régionaux concernés (de 2 à 4 selon le massif), après avis des conseils départementaux concernés (de 6 à 21 selon le massif). L'ensemble de ces documents d'orientation ont été élaborés en 2005, trois ont été révisés en 2013 puis seulement deux en 2021 (Alpes et Jura).

Comme pour la Corse, ces schémas d'aménagement et de développement de massif mettent en avant la nécessité d'intervenir de manière transversale entre les thématiques initialement cloisonnées, d'innover et expérimenter afin de construire de nouveaux modèles de développement répondant aux enjeux de transition écologique, de résilience, de lutte et d'adaptation face au changement climatique.

A l'exception de la Corse, tous les massifs ont accès à des **financements** spécifiques de la part de l'Etat au nom de la solidarité nationale ainsi que des fonds de l'Europe. Ainsi, en complément des politiques régionales ou locales, deux programmes financiers permettent à chaque massif de mettre en œuvre leur stratégie de développement :

(i) le Contrat de Plan Interrégionaux Etat-Région (l'enveloppe CPIER 2021-2027 variant de 72 à 250 millions d'euros selon le massif ;

(ii) le Fond FEDER-FSE+ souvent doté au titre d'un objectif spécifique du programme de la Région coordonnatrice du massif concerné (l'enveloppes FEDER 2021-2027 volet « massif » variant de 11 à 40 millions d'euros selon le massif).

## **II. Les enjeux de la révision du SADPM pour la période 2025-2030 : un processus coconstruit avec les territoires**

### **a) Rappel de la méthodologie**

Comme vu précédemment, le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne a été pensé en cohérence avec le PADDUC.

Approuvée en Comité de Massif à U Salge en décembre 2022, la méthodologie retenue pour la révision du SADPM s'est appuyée sur un large dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, notamment le bloc communal.

La première étape de la concertation s'est déroulée en février 2023 lors des Assises de la Montagne de Zicavu.

En premier lieu, il apparaît que la réactivation du Comité de Massif a répondu à un besoin criant des territoires. En effet, l'ensemble des participants ont salué l'importance des apports financiers consentis mais également la plus-value apportée par l'animation dédiée qui, jusque-là, faisait défaut à la mise en synergie des acteurs de la montagne, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

Ce temps de consultation a aussi été l'occasion de prendre en compte les propositions de nouvelles orientations à mettre en œuvre pour la période 2025-2030.

Ces pistes de réflexions ont été restituées aux membres du Comité de Massif lors d'ateliers organisés à Corti le 25 septembre et le 13 novembre 2023 puis, elles ont fait l'objet d'une présentation à la Chambre des territoires et en commission permanente du Comité de Massif dans le courant du mois de décembre 2023.

### **b) Principales évolutions**

Des modifications sont apparues nécessaires concernant les objectifs thématiques et leur positionnement au sein des quatre axes stratégiques. Ainsi, des orientations relevant du rattrapage en matière d'infrastructure et réseaux, comme l'aménagement numérique, ont été déplacées vers l'axe relatif à l'amélioration des services de base. Certaines actions du SADPM, telle que celles en faveur de l'accessibilité, ont été reconsidérées afin de tenir compte des évolutions rencontrées, qu'elles soient réglementaires conjoncturelles ou autres. Concernant les orientations, elles demeurent globalement similaires à celles définies dans la première monture du SADPM.



D'un point de vue opérationnel, il s'agira notamment de prioriser - en termes de taux d'intervention et de moyens - les opérations jugées prioritaires telles que les services de base, le numérique, les réseaux électriques, l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, les domaines du transport et de l'intermodalité constituent un enjeu majeur dans le cadre de la révision du schéma, notamment sur la mise en œuvre de services de mobilité efficaces par une mutualisation des usages et des moyens. En matière d'infrastructures de transport, les besoins exprimés au Comité de Massif relèvent davantage de l'accessibilité que des infrastructures à proprement parler ; cet objectif a été recentré sur l'aspect « service à la population ».

De manière analogue, concernant le numérique, du fait du déploiement du New Deal et du Très Haut Débit par la Fibre, les besoins recensés (hors adressage) portent principalement sur les usages et les services.

Un certain nombre d'enjeux transversaux se sont exprimés tout au long des débats relatifs à la révision du schéma. Tout d'abord, il s'agit de rester attentif au respect de l'environnement dans toute action entreprise car il ne saurait y avoir de développement sans durabilité. Les orientations stratégiques du nouveau schéma prennent donc mieux en considération les enjeux du réchauffement climatique. Ainsi, la reconquête des estives prévue dès le 1er SADPM a pu être déclinée en plusieurs objectifs identifiés, principalement grâce à l'étude relative à l'occupation des estives en Corse.

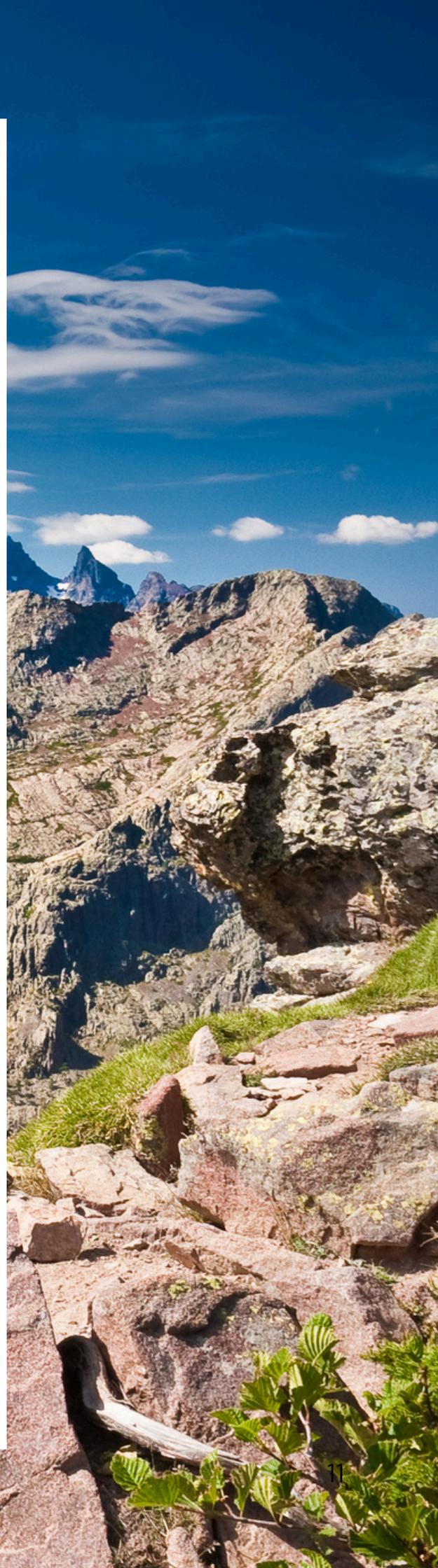
Il convient également de retenir des enjeux de coordination et d'efficience qui, de même que l'écologie, sous-tendent les réflexions à mener sur l'ensemble des axes d'intervention du Comité de Massif.

Plusieurs voies d'amélioration ont été évoquées en vue de l'élaboration du schéma révisé ; il s'agit plus particulièrement de la nécessité de réinterroger le périmètre du massif, sa gouvernance et la priorisation de ses actions mais aussi de répondre aux besoins en ingénierie pour la mise en œuvre des projets structurants dans les territoires.

L'action du Comité de Massif doit en effet se concentrer sur une meilleure délimitation des territoires de montagne, afin de recentrer les moyens dans l'intérieur en fonction de la contrainte, des ressources et de la multipolarité des communes.

Par ailleurs, il doit s'assurer que la politique en faveur des zones de l'intérieur et de montagne est intégrée dans les autres politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, ses agences et offices, notamment dans le cadre des règlements d'aides sectoriels (aménagement du territoire, environnement, patrimoine, énergie, logement, etc).

Enfin, le Comité de Massif doit également s'emparer pleinement des compétences qui lui sont dévolues par la loi montagne pour émettre des avis ciblés au sujet de l'urbanisme, des réserves naturelles, ainsi que sur l'adaptation des règles législatives et réglementaires lorsque celles-ci impactent le massif.





# CONCLUSION

Cette année 2025 sera notamment consacrée à réviser les cadres d'interventions relatifs aux politiques publiques portées par la CdC, dans le contexte de fortes contraintes budgétaires, mais toujours avec la volonté de poursuivre l'effort conséquent en faveur des territoires les plus fragiles.

Aussi, des appels à projets thématiques (AAP) et spécifiques aux territoires de montagne pourraient être proposés, après l'adoption du SADPM, afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma dès cet exercice budgétaire.

Ensuite et dès 2026, ce nouveau SADPM pourrait être décliné de manière opérationnelle dans le cadre la révision des règlements d'aides aux territoires (dotation quinquennale, comité de massif, logement, rénovation énergétique, eau, etc.) afin de permettre aux territoires d'avoir une meilleure visibilité sur les outils et dispositifs de la CdC, ses agences et offices, et garantir également une optimisation et une rationalisation de l'intervention de la CdC auprès des territoires tendant vers une harmonisation des politiques publiques qu'elle mène. Pour y parvenir, il s'agira de poursuivre le dialogue permanent engagé par le comité de Massif entre les territoires de montagne et la CdC dans une logique de co-construction.

A plus long terme, il conviendra de maintenir un effort constant dans le temps, d'assurer une continuité dans le soutien financier et de manifester une volonté politique ferme pour atteindre les objectifs stratégiques du présent SADPM.

# SCHEMA D'ACCUCIAMENTU, DI SVILUPPU E DI PRUTEZZIONE DI A MUNTAGNA CORSA



# AXE 1

## DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LES TERRITOIRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE



En vue de parvenir à une mise en œuvre concertée avec les volets du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, l'action du Comité de Massif devra se concentrer en priorité sur les territoires de montagne, afin de faire société en réduisant les inégalités territoriales, de diversifier l'économie et de penser l'aménagement pour un développement territorial durable, équilibré et garant d'une meilleure transition écologique, énergétique et sociale.

L'objectif est ici de poursuivre la démarche initiée dans le cadre du premier schéma afin de rattraper le retard en matière d'infrastructures et de permettre une extension, une amélioration et une sécurisation des différents réseaux, et ce en intégrant le déploiement de la transition énergétique dans le massif Corse.

# *Orientation 1.1 :*

## **ACCOMPAGNER LES MESURES EN FAVEUR DE L'ELECTRIFICATION**

*Une convention pluriannuelle liant la Collectivité de Corse et le SIEEP Cismonte a permis d'investir environ 5 millions/an dont 2,5 de fonds montagne sur le période 2018-2024 pour des projets de renforcement, sécurisation, extension, enfouissement et rénovation d'éclairage public en faveur des territoires de l'intérieur.*

L'électrification des territoires ruraux et de montagne est de la compétence du syndicat départemental de l'énergie de Corse du Sud et du Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public de la Haute-Corse.

La Collectivité de Corse perçoit depuis le 1er janvier 2018 la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) jusqu'alors versée aux départements, à raison de près de 5 millions d'euros pour l'ensemble de l'île.

Il a été proposé lors de l'élaboration du premier SADPM en 2017, de soutenir l'action des deux syndicats au moyen de conventions permettant de définir conjointement les investissements à réaliser. Un accord a été conclu en ce sens avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'éclairage public de la Haute Corse (SIEEP HC).

Néanmoins, une fracture territoriale demeure, qu'il conviendra de réduire en répondant via ce 2ème schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse, aux enjeux suivants :

- Améliorer la gouvernance de façon à uniformiser les différents modes d'intervention sur l'ensemble du massif Corse ;
- intervenir de manière efficiente sur les territoires de montagne en tenant compte de leurs spécificités.

## *Objectif 1.1.1*

*En optimisant et uniformisant le mode d'intervention à l'ensemble du massif*

- Information et accompagnement des acteurs par la mise en place d'une porte d'entrée CDC.
- Clarification des fonctions et coordination des différentes interventions par la signature de contrats d'objectifs et de moyens plus précis.
- Duplication du modèle partenarial institué avec le SIEEP Cismonte par la voie conventionnelle et contractuelle avec le Syndicat d'Electrification Pumonte.

## *Objectif 1.1.2*

*En développant et sécurisant les différents types de réseaux tout en prenant en compte la sauvegarde des terres agricoles et la transition écologique*

- Renforcement du développement de l'électrification des sites isolés de montagne.
- Entretien et sécurisation des réseaux aériens tout en soutenant et mutualisant l'enfouissement des réseaux électriques.
- Facilitation du raccordement des réseaux enfouis.
- Intégration des notions de recherche, développement et innovation dans la définition des projets.
- Proposition d'une révision du classement des cours d'eau pour permettre l'installation de mini centrales hydrauliques.
- Favorisation des projets utilisant les ressources hydrauliques (micros et mini centrales hydrauliques en rivière et sur les réseaux AEP).

# ***Orientation 1.2 :*** **PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISER LA DEMANDE**

*Orientation mise en œuvre dans le 1er SADPM mais qui nécessite une réorientation opérationnelle vers des solutions adaptées aux territoires contraints et ressources de la Corse.*

L'enjeu de cette démarche reste l'accompagnement de la transition énergétique pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, dans une optique de recherche d'autonomie énergétique renforcée pour les vallées de montagne.

Il s'agit ainsi d'accompagner la Programmation Pluriannuelle de l'Energie arrêtée en 2015 et révisée en mars 2023, en réaffirmant notamment l'intérêt de l'hydroélectricité, laquelle se base sur une des richesses du massif : ses cours d'eau.

En matière de transition énergétique, les enjeux sont de :

- Réduire les consommations d'énergie : sobriété énergétique.
- Développer les énergies renouvelables.
- Mettre en place des actions spécifiques adaptées aux territoires de montagne.

## Objectif 1.2.1

### *En diminuant la part des énergies fossiles*

- Soutien au développement des ENR avec une nécessaire réflexion autour du portage de projets dans le domaine du photovoltaïque et du développement de la petite hydraulique.
- Diagnostic et soutien accru à la filière bois au travers de projets de chaufferies individuelles et collectives voire de cogénération (électricité et chaleur).
- Appel à l'innovation afin de diversifier les sources d'énergies renouvelables.
- Appui aux projets participatifs et citoyens via le réseau Energia Nostra.

## Objectif 1.2.2

### *En maîtrisant les consommations*

- Lancement conjointement avec l'AUE, des appels à projets territorialisés à l'échelle d'un ou plusieurs territoires du massif afin de susciter des actions de maîtrise de l'énergie au travers de la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux, et ce, en privilégiant les opérations de rénovation globales et performantes.
- Bonification des dispositifs existants pour les communes et EPCI de montagne.
- Accompagnement des projets d'autoconsommation collective du rural et de la montagne.

## Objectif 1.2.3

### *En prenant en compte les espaces et paysages*

- Prise en compte de la sauvegarde des terres agricoles et des zones de protection dans la promotion et l'utilisation des ENR.
- Recherche de solutions, en matière de photovoltaïque, vis-à-vis des problèmes rencontrés avec les réglementations d'urbanisme, en accompagnant les maires dans l'élaboration de leurs cartographies d'accélération des ENR à partir du logiciel élaboré par l'AUE.
- Privilégier le recours au photovoltaïque sur du bâti afin de préserver les espaces agricoles, et au sol en dehors des espaces agricoles et des zones de protection.

# **Orientation 1.3 :**

## **OPTIMISER LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES DE L'INTÉRIEUR**

*Le rattrapage des investissements en matière d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans les territoires de l'intérieur a permis la réalisation de nombreux travaux d'extension de réseaux, de fourniture et pose de compteurs et bornes incendie, mais également de recherche d'eau souterraine.*

Avec le changement climatique, l'eau est devenue un des enjeux majeurs de notre époque, si bien que sa gestion est désormais de toutes les préoccupations.

La Corse dispose d'un remarquable milieu aquatique en bon état écologique, chimique et quantitatif ; ce qui implique des actions de préservation de la qualité et de la richesse de ce patrimoine naturel.

Cependant, bien que notre île dispose de cet atout majeur, elle est handicapée par un retard conséquent tant au niveau de la création d'ouvrages hydrauliques, qu'au niveau des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de politique de l'eau entrent dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaboré à l'échelle de l'île, ainsi que sur la délibération n° 23/056 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 sur la politique de l'eau.

L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle de l'île répond aux enjeux du bassin, lutte contre les pollutions, œuvre pour la préservation et la restauration de la ressource, des milieux aquatiques humides et littoraux et de leur biodiversité. Celui-ci bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les six ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations prévues par la directive cadre sur l'eau de 2002.

Le SDAGE, constitue le socle de référence pour mener à bien les projets d'aménagement. De plus, la mise en œuvre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) doit impulser un nouvel élan pour une gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques.

L'action du SADPM a pour objectif, dans une démarche de convergence des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse et de mutualisation des moyens en vue d'un meilleur financement des projets, d'apporter une contribution additionnelle et déterminante à la réalisation des investissements

en faveur de l'adduction en eau potable et de l'assainissement des territoires de montagne.

Il est essentiel que tous les territoires de l'intérieur aient accès à une eau destinée à la consommation humaine répondant aux normes sanitaires, puissent atteindre des rendements conformes aux exigences réglementaires, mais également qu'ils aient la possibilité de mobiliser de la ressource pour un développement économique et agricole.

Aussi, l'action du SADPM doit continuer de répondre aux enjeux suivants :

- Rattraper les retards en matière d'infrastructures et de réseaux
- Relever le défi du changement climatique
- Protéger et économiser les ressources
- Adapter la gouvernance dans le domaine de l'eau en Corse

Au vu des besoins encore importants constatés notamment dans les zones rurales et de montagne, l'agence de l'eau dans le cadre de son 12ème programme, en concertation avec la Collectivité de Corse, a prévu de revoir l'éligibilité de certaines opérations, comme la création de réseaux de collecte des eaux usées dans le cas de pollution avérée ou la pose de compteurs individuels à partir de 2025.

Cette évolution positive est aussi le fruit de la prise en compte des caractéristiques d'île-montagne de la Corse et des demandes réalisées sur ces points par la Collectivité de Corse dans le cadre du Comité de Bassin et du Comité de Massif.

## Objectif 1.3.1

### *En garantissant l'accès à une ressource de qualité*

- Amélioration de la sobriété en généralisant le comptage des volumes prélevés.
- Amélioration et accentuation de la solidarité pour la ressource en eau entre les communes par des projets d'interconnexion.
- Pérennisation des ouvrages (eau) et mise en œuvre des réseaux d'irrigation, d'AEP et de stockage en montagne (agriculture, refuges, bergeries).
- Garantie de l'accès à l'eau pour les sites isolés : bergeries, maisons forestières, refuges...

## Objectif 1.3.2

### *En préservant les ressources et le milieu*

- Développement et pérennisation des réseaux et ouvrages.
- Protection de la ressource face aux pollutions animales ou induites par les habitats de montagne.
- Renforcement et optimisation des dispositifs de financement sur l'assainissement.
- Favorisation de la mise en œuvre des plans pluriannuels de restauration écologique des cours d'eau.

## Objectif 1.3.3

### *En optimisant la gouvernance*

- Amélioration des dispositifs de financement et d'ingénierie en recentrant l'action du Comité de Massif sur les territoires de montagne les plus contraints.
- Facilitation du maintien d'une gestion publique et clarification des compétences entre communes et intercommunalités avec transfert éventuel sur la seule base du volontariat : l'échelon privilégié de base pour la gestion publique de l'eau potable restant la commune.

# AXE 2

## ADAPTER ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE POUR LES POPULATIONS DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE



Les services de base recouvrent tous les services dont un habitant peut avoir besoin pour vivre sur son territoire dans des conditions acceptables. Il s'agit des services de mobilité, des services sociaux et de santé, avec les prestations sociales et les services à la personne, des services éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs, des services de formation et d'appui au développement économique, des commerces de proximité et des grands services marchands de réseau.

L'objectif pour les zones de montagne, ne peut pas être une diversité et une proximité de service totalement équivalentes à celles des zones urbaines. Le temps d'accès moyen aux équipements de proximité est deux fois plus long que dans des bassins de vie de même type sur le continent. Cet éloignement est un des facteurs explicatifs à l'évolution des populations sur ces territoires moins densément peuplés.

Aussi, les caractéristiques des zones montagnardes (enclavement, difficultés de circulation, faible densité, saisonnalité des activités) imposent la recherche d'un mode spécifique d'organisation qui garantisse aux habitants un accès aux services en combinant différents types de réponses, très articulées à l'organisation même du territoire.

L'enjeu est ici, à court terme, de répondre aux besoins de la population, dans des conditions d'accès correctes, à des services, notamment publics, (formation, éducation, santé, culture, accès aux nouvelles technologies...) et, ensuite, d'améliorer l'attractivité de ces territoires et leur capacité à attirer ou simplement retenir leur population.

## *Orientation 2.1 :*

# RENFORCER LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION DANS LES TERRITOIRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE

*Les principaux projets soutenus ont notamment été la rénovation du centre de Savaghju, la création et l'équipement d'un pôle de visioconférence à l'hôpital de Sartè permettant d'assurer une formation d'aide-soignant, la « Casa di l'Artisgiani » à U Lugu di Nazza, la création d'un centre d'immersion et de formation en langue corse à Valle d'Alisgiani et la création de 5 logements pour le fonctionnement de ce dernier.*

Concernant **l'éducation**, il a été constaté l'absence d'une politique spécifique et adaptée pour les collèges de l'intérieur et de montagne dans le projet d'éducation académique. En effet, un manque de lien entre les collèges, l'académie et la Collectivité de Corse se fait ressentir, à la différence des écoles primaires où les maires sont fortement impliqués dans la marche de leur établissement.

D'une manière plus générale, le maintien du tissu éducatif en milieu de montagne est crucial. Ce maintien passe immédiatement par un moratoire en termes de diminution de moyens pour les écoles primaires et collèges référencés dans le cœur du massif Corse. Ensuite, il apparaît comme nécessaire de définir un projet éducatif qui intègre le maintien des classes des écoles primaires situées en milieu de montagne.

Pour cela, le SADPM prône la redéfinition d'un cadre normatif spécifique pour l'attribution des moyens dévolus à l'Académie Corse qui tienne compte de manière claire du statut « d'île-montagne », à savoir des contraintes objectives qui pèsent sur l'exercice des services publics d'éducation, comme le temps de parcours et l'isolement des écoles primaires, notamment en relation avec les collèges du territoire ; ou encore la faible densité démographique.

Le renforcement du système éducatif en milieu rural et de montagne est un objectif primordial. En effet, sans tissu éducatif soutenu et adapté, la dévitalisation des territoires de l'intérieur n'en sera que plus galopante. La mise en réseau effective entre le primaire et le secondaire en montagne est aussi absolument nécessaire en termes d'ingénierie administrative, de moyens pédagogiques, de suivi et de cohérence du projet éducatif qui y est porté.

En termes de **formation**, il ne saurait être question de développer un territoire sans disposer d'acteurs qualifiés. C'est pourquoi, la problématique de la formation est centrale dans ce schéma, notamment dans le but de poursuivre la structuration des activités de pleine nature, de revaloriser le métier de bergers et d'agriculteurs de montagne, et de favoriser la pluriactivité.

Il est nécessaire d'entrevoir la formation comme un outil de « réappropriation » des territoires de montagne par la maîtrise par les acteurs à la fois de la culture, des patrimoines, des savoir-faire ou de la langue. C'est de ce fait une compétence pluridimensionnelle qui doit être dispensée, pour que les hommes et les femmes qui en bénéficieront puissent entreprendre des activités multiples et complémentaires en termes de temps de travail et de rémunération.

Afin de renforcer le système éducatif et de faciliter l'accès à la formation dans les territoires de l'intérieur et de la montagne, il convient de répondre avec ce nouveau schéma aux enjeux suivants :

- Impulser une dynamique positive pour les établissements scolaires du secondaire situés en zone contrainte.
- Procéder à une demande d'adaptation réglementaire permettant d'intégrer dans les coefficients normatifs la prise en compte des contraintes d'île montagne, et renforcer l'attractivité des écoles primaires et collèges de montagne.
- Sensibiliser de manière active l'ensemble des scolaires de l'île au milieu de l'intérieur et de la montagne, aux savoir-faire, à la culture, la langue et à l'identité Corses, notamment par l'impulsion puis la généralisation de projets de type « Scola di scupertu di a Muntagna » ou « Da e cità à e cime », à intégrer dans l'enseignement primaire et secondaire par un partenariat avec l'Education nationale.
- Dynamiser le nombre d'acteurs professionnalisés et qualifiés en assurant la formation des acteurs économiques et agricoles de la montagne autour du projet d'école de la montagne.

## Objectif 2.1.1

*En redonnant une place spécifique aux collèges de montagne et en renforçant l'attractivité des écoles primaires*

- Renforcement de la coordination et de la contractualisation entre l'Etat, la Collectivité de Corse, les EPLE et éventuellement les communes par des conventions quinquennales centrées sur des Projets d'Etablissement intégrés dans leurs écosystèmes territoriaux de proximité : Spécialisations éventuelles des enseignements, mutualisation de services liés au territoire (transport par exemple), densification des Contrats Educatifs Locaux sur ces territoires, miser sur les activités agricoles, environnementales et de pleine nature, mettre en réseau ces collèges, assurer des moyens humains et de fonctionnement tenant en compte cette réalité d'accomplissement des projets d'Etablissement.
- Impulsion d'une spécialisation en réseau autour des dimensions environnementales, culturelles, et les activités exercées en milieu de montagne.
- Formalisation d'une proposition d'adaptation réglementaire en s'appuyant sur les possibilités d'adaptation des normes ouvertes par la nouvelle Loi Montagne.
- Renforcement de l'équipement des écoles et des structures de petite enfance (jardins, city stades, numérique ...).
- Organisation d'activités dans la proximité des villages et soutien aux organisations proposant du loisir aux élèves.

## Objectif 2.1.2

*En impulsant un projet « d'e-collège » dans les secteurs où l'accès aux établissements est difficile pour mailler écoles primaires et collèges*

- Mise à disposition d'outils performants d'enseignement à distance, en plus d'un accompagnement humain, visant à permettre de créer les conditions d'un enseignement secondaire délivré sur des sites intégrés, ou attenants, aux écoles primaires de montagne référencés. L'enseignement à distance se réalisera à partir des espaces connectés haut-débit définis dans le chapitre « numérique » (Hub Numérique Territoriaux).
- Soutien à la mixité, aux rencontres et à l'ouverture, notamment au travers d'activités sportives ou culturelles de proximité, y compris hors temps scolaire.

### Objectif 2.1.3

*En généralisant les classes vertes de montagne en relation avec les classes d'immersion linguistique situées sur le massif corse*

- Sensibilisation des jeunes à l'environnement en milieu de montagne, à la culture et au patrimoine matériel et immatériel, aux savoir-faire, aux activités de pleine nature, à l'histoire des lieux, à la toponymie et bien sûr, à la langue Corse par pratique immersive, afin de valoriser les métiers du rural et les potentialités des territoires de montagne.
- Soutien à l'apprentissage en temps scolaire de savoir-faire, à intégrer notamment dans les contrats éducatifs territoriaux.

### Objectif 2.1.4

*En créant des centres d'immersion linguistique sur le massif, dont un centre d'immersion pour personnels d'entreprises*

- Soutien à la création de ces centres qui serviront de points d'appui, non seulement au développement de la pratique de la langue corse en immersion, pour les scolaires et les personnels d'entreprises, mais aussi à la généralisation des classes de montagne telles qu'évoquées précédemment pour les scolaires du primaire et du secondaire.

### Objectif 2.1.5

*En mettant en place une école de la montagne qui prépare aux métiers du secteur en privilégiant la pluriactivité, à la fois en formation initiale et continue*

- Promotion d'un enseignement favorisant la pluriactivité et la formation aux réalités locales, environnementales, culturelles, patrimoniales et sociétales.
- Soutien à la mise en œuvre réglementaire, administrative, financière, choix du mode de gouvernance juridique ...
- Prise en compte de la nécessaire coordination avec les lycées agricoles et les différents acteurs en place pour établir une complémentarité des actions de formation.
- Valorisation des métiers du rural, du pastoralisme et des métiers agricoles, ainsi que ceux de la filière bois.

## Objectif 2.1.6

*En proposant des formations adaptées aux besoins du marché du travail local*

- Caractérisation des besoins de formation par l'établissement d'un diagnostic permettant d'établir un catalogue des besoins par types de « métiers » ou spécialisation.
- Mise en réseau des différentes formations existantes dispensées par le CSJS, l'Université de Corse, les lycées agricoles et professionnels.
- Optimisation et coordination des coûts de fonctionnement surtout en ce qui concerne la mobilité et en s'appuyant notamment sur les formations à distance.
- Soutien à la délocalisation de formations dans l'intérieur de l'île.

## **Orientation 2.2 :**

# **FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MONTAGNE ET PRÉSERVER L'IDENTITÉ CULTURELLE DE NOTRE TERRITOIRE**

*Le Comité de Massif a apporté son soutien à la programmation culturelle annuelle d'associations dans des territoires très contraints permettant l'accès à une offre culturelle diversifiée ou à des événements ponctuels hors saison touristique, favorisant ainsi une dynamique économique du bassin de vie et un lien social notamment et surtout pour les populations qui y résident à l'année.*

Pour une meilleure adaptation de l'axe « amélioration de l'accès aux services de base » aux besoins du territoire, les travaux et ateliers menés lors des assises et dans différentes commissions dédiées à l'élaboration du 1er schéma, ont fait apparaître la nécessité de créer une nouvelle mesure dédiée à la culture en tant que vecteur de lien social.

En effet, la Culture participe à l'émergence d'une identité et du sentiment d'appartenance qui en découle. Elle est un moyen pour la Corse de s'affirmer comme étant un lieu, avec une histoire, une langue, un art de vivre propre, ouvert aux rencontres, aux échanges, aux différences.

C'est aussi un facteur de développement économique important, générateur d'activités, d'emplois et d'attractivité pour les territoires, tout en posant comme principe qu'il existe des activités humaines qui ne sauraient être réduites à une simple dimension marchande.

Enfin, la Culture est également un puissant facteur de cohésion sociale et de transmission intergénérationnelle.

Il nous appartient donc d'investir dans la culture, d'impulser des actions qui permettront son développement, de donner un égal accès à l'éducation artistique et culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion afin de permettre à chaque Corse d'acquérir ce qui constitue le socle de son héritage culturel et linguistique, et d'accéder à une offre riche et diverse favorisant une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, ainsi qu'une meilleure connaissance de qui nous sommes et de ce vers quoi nous tendons.

Le Comité de Massif a souhaité accompagner cette démarche en direction des territoires de l'intérieur les plus contraints et à encourager les initiatives en :

- Proposant une diversification de l'offre autour de thématiques intégrant largement le fait culturel et ayant pour objet un effet levier sur l'attractivité du territoire durant une saisonnalité beaucoup plus longue.
- Valorisant le projet culturel par des activités et structures connexes.

Afin de favoriser l'accès à la culture dans les territoires de montagne et de préserver notre identité culturelle et linguistique, les enjeux du présent schéma sont ici de :

- Faciliter l'égalité d'accès à la culture en milieu contraint.
- Promouvoir la culture comme vecteur de lien social.
- Préserver, diffuser et promouvoir l'identité culturelle Corse.

## Objectif 2.2.1

*En soutenant les opérations favorisant l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la transmission, la création, le soutien à la promotion et à la diffusion, l'attractivité des territoires*

- Soutien aux acteurs de la filière culturelle et artistique et aux associations supports de cette activité en milieu de montagne : animations, événements pérennes, lieux de formations et propositions culturelles et artistiques.
- Aide aux investissements d'équipements culturels : lieux de diffusion et de création.

## Objectif 2.2.2

*En accompagnant et coordonnant les initiatives des acteurs locaux*

- Définition d'une politique culturelle pour la montagne et sa rationalisation à l'échelle de l'EPCI.
- Soutien à la coordination entre la Collectivité de Corse, les EPCI et les Communes.
- Mise en place d'un référent en ingénierie de projets, coordinateur des initiatives culture / éducation / numérique.
- Etude sur l'opportunité de la prise de compétence Culture par certains Offices de tourisme.

## Objectif 2.2.3

*En développant « l'aller-vers »*

- Mise en place de bus, bibliothèques de prêt itinérantes, de portage à domicile de biens culturels.
- Facilitation de la logistique en montagne.

## Objectif 2.2.4

*En pérennisant les ressources culturelles de notre territoire*

- Renforcement de la collecte des sources patrimoniales, des savoirs, des savoir-faire, des traditions.
- Soutien aux conservatoires et écomusées territoriaux.
- Création d'une « Strada di a Puesia è di u Cantu », en collaboration avec les acteurs associatifs, les communes, les intercommunalités, les groupes culturels, l'Université.

## **Orientation 2.3 :**

# **ADAPTER L'OFFRE DE SANTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE LA MONTAGNE**

*Dans le cadre du premier SADPM, le Comité de Massif est particulièrement intervenu sur des dépenses d'investissement dans le cadre de projets structurants comme l'installation de pôle santé multivalent dans le Nebbiu, la rénovation des centres de prévention incendie de La Porta et de Galeria.*

*Concernant l'appel à projets (AAP) en faveur de la prise en charge médicale et sociale des populations des territoires de l'intérieur, il a notamment apporté son soutien à l'extension de l'EHPAD Maris Stella, à la création d'une résidence autonomie à Corti et au renouvellement de la table de radiologie du CHI Corti Tattone.*

En Corse, et encore plus dans les territoires contraints de montagne, on assiste :

- au vieillissement de la population,
- à la forte augmentation des pathologies chroniques (diabète, maladies cardiaques, obésité, maladies neurodégénératives...),
- à l'évolution de la sociologie des métiers de la santé (baisse de la démographie médicale, changement des pratiques professionnelles...) avec notamment l'accentuation des déserts médicaux.

Face à cela, l'objectif principal du schéma est de garantir une offre de soins pluridisciplinaire de qualité permettant d'assurer un accès équitable aux services de santé et de répondre aux besoins spécifiques des territoires de l'intérieur.

Le Comité de Massif souhaite intensifier cette démarche en direction des territoires de l'intérieur les plus contraints.

L'offre de santé doit être appréhendée dans une approche globale, associant soins, prévention et accompagnement social. Il sera nécessaire de négocier les dérogations et adaptations indispensables à la mise en place d'une politique de santé cohérente pour la Corse, en tirant parti des possibilités d'adaptation des normes offertes par la nouvelle Loi Montagne, et en attendant une véritable évolution institutionnelle vers une autonomie législative.

La pluridisciplinarité des offres de santé et la notion de parcours global devront être les maîtres-mots de la démarche proposée, qui est à prendre en compte dans sa double dimension : politique de santé et politique d'aménagement du territoire.

Pour adapter l'offre de santé aux spécificités de la montagne, les enjeux du présent schéma sont de :

- Développer l'offre de santé dans les territoires de l'intérieur par le renforcement du 1er recours et la promotion de l'exercice coordonné.
- Favoriser les projets de territoire en faveur de la prévention et de la lutte contre le renoncement aux soins.
- Accentuer les initiatives en faveur du maintien des personnes âgées et dépendantes sur les lieux de vie.

### Objectif 2.3.1

*En favorisant l'accès à tous les soins et le maintien des personnes âgées et dépendantes sur les lieux de vie*

- Renforcement de la coordination entre le Comité de Massif, les directions sectorielles de la Collectivité de Corse et les services de l'Etat.
- Formalisation de propositions d'évolution du cadre statutaire et réglementaire en s'appuyant sur les possibilités d'adaptation des normes ouvertes par la nouvelle Loi Montagne.
- Soutien au développement de l'exercice coordonné : augmentation du nombre de maisons de santé pluridisciplinaires et d'équipes de soins primaires.
- Facilitation de l'accès aux soins de premier et second recours.
- Soutien à la formation des infirmiers en pratique avancée.
- Facilitation de l'accès aux territoires contraints de façon ponctuelle mais régulière pour des médecins.
- Renforcement du développement d'initiatives en faveur du maintien sur les lieux de vie (petites structures mixtes soins/accueil, réalisation d'habitats inclusifs par village).

### Objectif 2.3.2

*En favorisant l'attractivité des territoires de l'intérieur*

- Actions en faveur de l'installation de jeunes médecins : aide à l'installation pérenne, renforcement du lien avec le premier cycle de médecine à Corti.
- Actions en direction des personnels de santé afin de favoriser leur ancrage dans les zones de montagne.
- Aide à la gestion administrative pour les médecins : référent de proximité permettant l'organisation des parcours de soins – ingénierie de territoire.
- Assouplissement de la réglementation en matière d'installation des infirmiers et pharmaciens en zone contrainte.
- Aide envers les organismes de soutien à domicile sur les services renforcés en zones contraintes.
- Expérimentation d'aide aux employeurs particuliers sous certaines conditions dans des zones contraintes à identifier.

### Objectif 2.3.3

*En développant « l'aller-vers »*

- Développement de l'e-santé, avec le recours aux nouvelles technologies (télémédecine, mallette connectée) qui apportent une réponse à l'éloignement.
- Elaboration de mesures financières incitatives pour compenser les frais de déplacements de tous les intervenants (médecins, infirmiers, aide à la personne).
- Aide à l'accès aux consultations de second recours : télé-radiologie, cabinet mobile d'ophtalmologie ...
- Mise en place de bus itinérants.

### Objectif 2.3.4

*En favorisant les projets de territoire en lien avec la prévention, le dépistage et la lutte contre le renoncement aux soins*

- Accompagnement et information des populations pour l'accès aux droits, aux soins et outils.
- Diagnostic des territoires afin d'intervenir de manière pertinente en fonction des réalités territoriales.
- Aide aux dispositifs « 0 non-recours ».
- Mise en place d'une ingénierie de territoire.
- Soutien aux initiatives favorisant le développement du sport/santé.

## **Orientation 2.4 :**

# **ASSURER UNE ACCESSIBILITÉ ÉQUITABLE AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE**

*Cette orientation, peu mise en œuvre dans le 1er SADPM, nécessite la déclinaison d'orientations opérationnelles exigeantes, l'accessibilité et la mobilité étant des éléments incontournables pour la vitalité et l'attractivité des territoires de montagne, ainsi que pour promouvoir un développement harmonieux.*

La sécurisation, la fluidification, la diminution des temps de parcours et le désenclavement des territoires sont des priorités mises en œuvre dans le cadre du Plan Pluriannuel des investissements routiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires mené par la Direction des routes de la Collectivité de Corse.

Ces prérogatives relevant ainsi du secteur de l'investissement routier, il est apparu au regard du faible nombre d'interventions du Comité de Massif en matière d'infrastructures dans le cadre de la mesure transport-mobilité du 1er schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse, que la plus-value que ce dernier peut apporter ne s'entend qu'au regard de l'accessibilité en tant que service à la population.

C'est ainsi que par souci d'efficacité, la mesure transport-mobilité prévue dans l'axe 1 « développement des réseaux et des infrastructures » du précédent schéma a été reconsidérée afin d'intégrer l'axe 2 « amélioration de l'accès aux services de base » sous le thème de l'accessibilité.

L'enjeu essentiel de cette nouvelle mesure est la coordination des moyens et des politiques au travers notamment de l'exercice de la compétence mobilité et de la mise en œuvre du schéma d'intermodalité.

L'accès à la mobilité est une des conditions essentielles à la vie et à l'attractivité des territoires de montagne, ainsi qu'à la poursuite d'un développement équilibré.

Elles doivent s'inscrire dans un environnement naturel exceptionnel et fragile, et les réponses à apporter devront de ce fait intégrer les préoccupations incontournables que sont la compatibilité entre la nécessité des déplacements et le respect des impératifs environnementaux ainsi que les enjeux de la transition énergétique.

Afin d'assurer une accessibilité équitable aux territoires de montagne, il convient dans le cadre du schéma 2024-2030 de répondre aux enjeux suivants :

- Désenclaver les territoires de montagne.
- Intégrer la transition écologique et énergétique.
- Procéder à des adaptations réglementaires afin de tenir compte des spécificités du massif : faible densité, difficultés de circulation, saisonnalité, précarité notamment.

## Objectif 2.4.1

*En poursuivant l'amélioration de l'accessibilité des zones de montagne et l'interconnexion entre montagne, piémont et zone urbaine*

- Amélioration de la coordination entre les investissements d'infrastructures et le schéma de mobilité.
- Diagnostic des zones blanches afin d'agir de manière efficace.
- Action pour la coordination entre autorités organisatrices : Collectivité de Corse, Communautés de communes et Communes.
- Formalisation de propositions d'adaptations réglementaires.
- Généralisation de l'aide au déneigement.

## Objectif 2.4.2

*En développant une offre de mobilité durable*

- Réalisation d'un diagnostic des contraintes et des besoins en mobilité par microrégions.
- Mise en place de solutions de mobilité flexibles laissant place à l'innovation et l'expérimentation : transport à la demande, co-voiturage, autopartage et autres mobilités solidaires.
- Facilitation du développement de la mobilité douce.
- Prise en compte, dans une vision prospective, du respect des paysages ainsi que de la biodiversité de la faune et de la flore.
- Généralisation de la mutualisation des moyens et des usages.
- Renforcement du service public du transport en montagne, en développant la remise en service et l'extension des lignes d'autocars, TAD, et ouverture des places disponibles aux usagers commerciaux sur les lignes scolaires. Ce renforcement doit aussi se combiner au diagnostic par « pieve » pour rechercher des hubs efficaces Rail-Route en termes de fréquences, tarifs, temps de parcours...
- Organisation des mobilités touristiques.

## Objectif 2.4.3

*En développant « l'aller-vers »*

- Aide à la mise en place de services et de solutions de transport adaptés aux besoins des populations de montagne : commerce ambulant, bus itinérant (santé, culture, etc ...).
- Information et communication sur les services offerts à la population : rapprocher les services de la CdC, offices et agences, des territoires (permanences, maison des territoires) : expérimenter des « Case di e Pieve » visant à être généralisées.

## *Orientation 2.5 :*

# FAVORISER UN NUMÉRIQUE ÉMANCIPATEUR EN FAVEUR DE L'ÉPANOUISSEMENT DES TERRITOIRES

*Le 1er SADPM a pris en compte les possibilités offertes par le New Deal lancé en janvier 2018 par l'Arcep et le Gouvernement pour intervenir de façon complémentaire dans les zones les moins accessibles.*

*Afin de faciliter le déploiement du très haut débit, le Comité de Massif a lancé un « appel à projets adressage », élément essentiel de l'aménagement du territoire.*

*Il offre, en effet, de multiples avantages aux communes et à leurs administrés en permettant notamment :*

- Un accès facilité et plus rapide des services de secours, et aux opérateurs de services (eau, électricité, télécommunication, livraison)*
- Des déplacements et une navigation facilitée pour les habitants et les visiteurs : les lieux deviennent plus accessibles (lieux de vie, spectacle, sites publics, monuments, hôtels, restaurants, commerces, habitations, etc.),*
- D'établir une cartographie de la commune plus précise, avec dénomination des rues/lieux-dits reprenant la toponymie en langue Corse*

De nombreux territoires de montagne souffrent encore d'un déficit d'infrastructures de télécommunications du fait que les opérateurs privés investissent de moins en moins dans les zones faiblement peuplées et peu rentables. C'est dans ce cadre que la puissance publique s'investit depuis plusieurs années afin d'éviter le déclassement des réseaux dans ces territoires particulièrement vulnérables.

A côté de cela, la revitalisation du massif passe par la mise en dynamique des initiatives et des projets, la création de nouvelles solidarités et de nouveaux modèles de développement. Les enjeux numériques en zones de montagne et particulièrement en Corse sont déterminants. L'aménagement numérique de ces territoires est susceptible de permettre leur désenclavement mais aussi des schémas de revitalisation inédits.

En revanche, l'abandon des investissements notamment dans les infrastructures de télécommunication des opérateurs privés fait peser sur ces territoires un risque fort de désenclavement. Plus qu'ailleurs, notamment dans les zones urbaines, les infrastructures et services numériques sont essentiels. L'éloignement des services publics, l'enclavement des populations, les difficultés de transports font partie du quotient de ces territoires. Aussi, le numérique, peut être un levier permettant à ces derniers de retrouver la cohésion et des dynamiques collectives susceptibles de leur fournir une énergie supplémentaire pour surmonter leur handicap.

Contrairement à certaines stratégies numériques visant à la dématérialisation à tout crain et la suppression de la présence d'un agent de service public, la Collectivité de Corse souhaite défendre un numérique émancipateur, catalyseur de potentiel humain dans les territoires.

C'est le sens des actions inscrites dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse – Smart Isula et de l'action en faveur du numérique menée par la Collectivité de Corse.

Cette action en faveur des territoires ruraux et enclavés de l'île se déploie dans différents secteurs du numérique et constitue un tout cohérent.

Ainsi, au-delà du maillage-crédation par les réseaux, il convient également de construire des « hubs numériques territoriaux » ou « tiers lieux » qui permettront d'offrir une palette de services connectés à l'ensemble des acteurs du développement (télétravail, coworking...) et qui constitueront des catalyseurs d'énergie autour desquels pourront se dessiner les projets de territoires.

Le préalable nécessaire, mais non suffisant, à la transition numérique des territoires de montagne, que constitue une bonne couverture du territoire en infrastructures et réseaux et un accès au très haut débit, est assuré dans le cadre du Schéma Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique. L'action du Comité de Massif se focalisera donc prioritairement sur l'accompagnement des usages du numérique pour accéder aux services, mais aussi sur une aide à l'investissement dans les Tiers-Lieux.

C'est pourquoi dans le cadre de ce 2ème schéma, la mesure numérique et téléphonie mobile prévue dans l'axe 1 « développement des réseaux et des infrastructures » du premier SADPM a été reconsidérée afin d'intégrer l'axe 2 « amélioration de l'accès aux services de base ».

Ce potentiel de développement humain, social, économique et territorial du numérique constitue en effet une opportunité pour l'égalité d'accès aux services qui ne pourra se réaliser sans un accompagnement des usagers-citoyens les plus éloignés matériellement et culturellement de cette dynamique.

Pour favoriser l'implantation et l'usage des nouvelles technologies, le principal enjeu de ce nouveau schéma est d'accompagner les usages du numérique pour accéder aux services.

## Objectif 2.5.1

### En assurant la disponibilité et la résilience des réseaux de télécommunications

- Confortement des réseaux très haut débit fibre optique et préparation de la fin du réseau cuivre.
  - La Collectivité de Corse déploie dans le rural et la montagne un nouveau réseau à fibre optique très haut débit qui remplacera le réseau de cuivre existant. Le déclassement définitif du cuivre étant prévu d'ici 2030.
  - Les liens réseaux en fibres optiques vers les territoires enclavés doivent être renforcés afin de créer des boucles susceptibles d'assurer la connexion en cas de panne.
- Poursuite des efforts en faveur de la couverture optimale en téléphonie mobile de l'ensemble des territoires.
  - En matière de téléphonie mobile la couverture doit être améliorée et la Collectivité de Corse est une cheville ouvrière du programme NewDeal afin d'assurer une couverture 4G de qualité. Elle prévoit de soutenir ses efforts après la fin du programme pour ne laisser aucune zone sans couverture.
- Durcissement des réseaux de télécommunications face aux changements climatiques.
  - Par ailleurs, un effort particulier est en cours afin de rendre plus robustes les réseaux sur des zones sensibles aux événements climatiques intenses (incendies, tempêtes, vents violents, températures excessives...).

## Objectif 2.5.2

*En accompagnant les territoires vers un numérique inclusif et émancipateur*

- Poursuite du maillage territorial d'espaces de médiation numérique et de tiers lieux sur les territoires. Le soutien à la création de tiers lieux ouverts sur les territoires doit se poursuivre afin d'offrir des espaces d'initiatives et de projets fournissant un lieu connecté dans les territoires. Ces lieux physiques offrant une gamme de services numériques permettant le travail à distance, les téléconférences, des outils collaboratifs à distance...
- Consolidation de l'accès à un réseau de médiateurs et de conseillers numériques susceptibles d'accompagner les habitants dans les démarches numériques et dématérialisées. Autonomiser pour s'approprier le numérique comme un levier d'initiative et un catalyseur d'énergie sur le territoire. Accompagner les plus fragiles pour que le numérique ne les décline pas mais au contraire les valorise.
- Mise à disposition de l'ingénierie nécessaire afin d'accompagner les projets de territoire par le numérique (centre de réponse Cyber, Service public de la Donnée, accompagnement en matière d'intelligence artificielle, gestion d'objets intelligents au service du développement durable...).

Cette dynamique devant se réaliser en coordination entre les territoires, la Collectivité de Corse, le réseau des tiers lieux Dà Locu, le réseau des conseillers numériques France Service et le HUB Corsica du numérique inclusif.

## Objectif 2.5.3

*En mettant à disposition des services numériques œuvrant à l'émancipation des territoires*

- Soutien au monde éducatif en milieu rural et de montagne par le numérique ; Il convient de soutenir la généralisation des espaces numériques de travail de l'école à l'université et d'assurer la disponibilité de raccordements très haut débit en fibre optique de la maternelle au lycée.
- Mise en place de services touchant à l'accès au système de santé afin de faciliter la prise de rendez-vous et l'accès aux médecins. Optimiser les téléconsultations sans pour autant créer de déserts médicaux.
- Organisation de transports multimodaux et alternatifs par des services numériques adaptés à nos territoires.
- Offre de solutions numériques pour la gestion des déchets.
- Appui par le numérique, aux producteurs locaux, aux circuits courts, et à l'entrepreneuriat au village...
- Activation par le numérique de messages d'information en cas d'évènement exceptionnels ou gestion de crise.
- Gestion de l'éclairage public de façon intelligente.

# AXE 3

## DÉVELOPPER, STRUCTURER ET MAITRISER LE TOURISME DE MONTAGNE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ



Le tourisme est un axe majeur de développement économique, et un levier d'aménagement du territoire déterminant.

L'activité touristique est une activité économique en plein essor dont la demande sociale est en permanente évolution, particulièrement dans l'intérieur de l'île.

En effet, les évolutions conjoncturelles et sociétales de ces dernières années sont venues bouleverser son économie : changement climatique, évolution des attentes de la clientèle, développement du numérique dans le secteur, crise sanitaire ...

Aussi, la consolidation, le développement et la diversification touristiques constituent les prérequis qui permettront la création d'une véritable destination « montagne Corse », axée sur notre patrimoine, notre culture, nos savoir-faire, notre langue ; sur tout ce qui constitue l'essence même de notre identité.

# Orientation 3.1 :

## RENFORCER ET MAÎTRISER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

*Dans le cadre de la mise en œuvre du 1er SADPM, le Comité de Massif est intervenu sur des dépenses d'investissement dans le cadre de projets structurants comme la rénovation de refuges du GR20, des projets de gestion des flux, notamment sur des sites remarquables comme Bavella.*

Le développement du tourisme de montagne est un axe important du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du Massif Corse.

Il permet en effet de dynamiser la vie économique des territoires de montagne et ainsi de favoriser le maintien et l'installation des populations par l'amélioration de leurs conditions de travail.

Aussi, le renforcement et la maîtrise des activités touristiques constituent un levier important de développement de l'attractivité des territoires de l'intérieur et de la montagne.

L'objectif du présent schéma est ainsi d'impulser et de maîtriser la durabilité économique mais aussi environnementale par un développement planifié et structuré de l'offre touristique en lien avec la politique menée par l'Agence du tourisme de la Corse, l'Office de l'environnement, le schéma d'Orientations Générales des Espaces et Sites de Pleine Nature, et le Schéma Territorial des Espaces naturels sensibles.

La stratégie mise en place dans le cadre du premier schéma, articulée autour du développement de l'attractivité des territoires de montagne et de la diversification touristique a été déclinée dans le cadre du règlement des aides mettant en œuvre le SADPM et a de plus été renforcée par le lancement d'un Appel à Projets relatif à l'hébergement touristique en milieu rural dans l'intérieur et en montagne au bénéfice des porteurs de projets issus du secteur privé.

Ce dernier visait à encourager les projets de réhabilitation/rénovation et/ou d'extension, d'hébergements touristiques, dans la mesure où ils se situent à proximité d'un site patrimonial, d'un lieu propice aux sentiers et chemins de randonnées, de sites de pleine nature ...

Les enjeux du présent schéma sont ainsi de :

- Créer une véritable destination « montagne Corse »
- Développer et diversifier les offres
- De désaisonnaliser l'activité

## Objectif 3.1.1

### *En améliorant la gestion des sites naturels*

- Facilitation de la définition d'un mode de gestion des sites adapté à notre territoire : gestion et redistribution des flux.
- Développement d'outils de mesure de la fréquentation comme outils d'aide à la gestion.
- Amélioration de la prise en compte des flux touristiques dans les sites naturels des territoires de l'intérieur par l'observatoire du tourisme de la Corse.
- Création d'une instance de régulation (comité de gestion) regroupant des experts en gestion des risques notamment (feux, crues...).
- Amélioration de la gestion des flux touristiques : stationnement sur les routes, occupation des sites...
- Association des socio-professionnels, des propriétaires forestiers aux réflexions d'accès aux sites.
- Optimisation de la fiscalité et du financement des projets avec notamment la mise en place d'une fiscalité pour les visiteurs/touristes : porter les propositions d'éco-taxes et de Taxes Barnier « terrestre » par exemple.
- Développement de la culture des risques notamment en rapport avec les inondations et tempêtes et anticipation via la création de zones de protection.

## Objectif 3.1.2

### *En renforçant la valorisation et la préservation des sites au travers d'un tourisme durable*

- Encadrement des événements sportifs et notamment du trail par la mise en place d'une Charte de bonnes pratiques.
- Développement maîtrisé des activités de pleine nature : promotion de l'offre outdoor dans les territoires de l'intérieur.
- Restructuration de la grande itinérance (GR20) et développement de l'itinérance de moyenne montagne en lien avec les sentiers inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et en cohérence avec la convention liant le Parcu di Corsica et l'Agence du tourisme de la Corse.
- Formation des différents acteurs du tourisme notamment en matière d'environnement.
- Communication autour d'un tourisme respectueux de la biodiversité et des paysages.
- Mise en place de projets touristiques (patrimoniaux ou de pleine nature) au sein des microrégions et vallées les moins fréquentées dans le but de faire connaître de nouveaux territoires et de désengorger les sites les plus touristiques.

## Objectif 3.1.3

### *En structurant les systèmes réceptifs touristiques*

- Amélioration et augmentation de l'offre d'hébergement en montagne afin de permettre aux visiteurs d'avoir accès à une offre plus large et de meilleure qualité.
- Développement des outils numériques dans la promotion et la commercialisation de l'offre touristique sous toutes ses formes.
- Formation des professionnels à différents métiers complémentaires à ceux du tourisme : prise en compte des questions de saisonnalité et de pluriactivités.
- Réflexion et conception sur le plan juridique et économique de structures organisationnelles de type SCIC, SEM ou SEMOP à des fins de réhabilitation de bâtis patrimoniaux dans une optique de valorisation touristique et économique durable.
- Soutien à un tourisme inclusif.

## ***Orientation 3.2 :***

# **CONSERVER ET METTRE EN VALEUR NOS RESSOURCES PATRIMONIALES**

*Dans le cadre de la mise en œuvre du 1er SADPM, le Comité de Massif a permis la rénovation de bâtiments de caractère, comme la réhabilitation du couvent de Merusaglia sur A Strada Paolina, ou encore la création de sentiers à thème. De nombreuses études (inventaires, études toponymiques et généalogiques) et actions de valorisation et promotion du patrimoine matériel et immatériel ont également été menées.*

Dans le cadre du renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables, l'aspect patrimonial constitue une richesse et un potentiel touristique important qui permet notamment la diversification de l'offre mais aussi l'étalement de la saisonnalité, c'est pourquoi le SADPM doit également avoir pour objectif de préserver et de valoriser le patrimoine comme facteur d'attractivité pour les territoires.

Le principal enjeu sera ici de :

- Préserver et valoriser notre environnement et notre patrimoine

## Objectif 3.2.1

*En créant une véritable destination touristique basée sur notre identité*

- Valorisation et aménagement des itinéraires peu fréquentés en misant sur leur intérêt culturel, patrimonial et paysagé.
- Communication autour des évènements afin d'attirer une clientèle sur les ailes de saison.
- Création d'une signalétique explicative avec toponymie en langue corse.
- Mise en place d'une Charte graphique à l'échelle de la Corse.
- Développement de dispositifs structurants "type Pass" afin de permettre la découverte à la fois culturelle, patrimoniale, sportive et de loisirs des territoires.
- Soutien de projets structurants à l'échelle intercommunale ou territoriale.
- Développement d'activités touristiques dans lesquelles le touriste devient acteur du territoire : tourisme expérientiel - transmission de culture et savoir-faire.
- Renforcement des investissements pour finaliser « A Strada Paolina ».

## Objectif 3.2.2

*En préservant la richesse de notre patrimoine*

- Préservation et valorisation des ressources patrimoniales et culturelles des territoires.
- Inventaire de l'existant : potentialités patrimoniales, naturelles et culturelles des villages.
- Préservation et valorisation du patrimoine d'exception et d'intérêt territorial (ex : strada di a puesia è di u cantu).

# AXE 4 SOUTENIR ET VALORISER L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

L'enjeu global de ce 4ème axe est de soutenir et valoriser l'agriculture de montagne en vue de relancer la fonction productive agricole ainsi que forestière. Il s'agit également de préserver les pratiques ancestrales et le patrimoine naturel en lien avec l'activité pastorale traditionnelle. L'objectif étant de créer les conditions d'un développement territorial équilibré en montagne.

Il s'agit de maintenir les activités agricoles et forestières en garantissant des conditions favorables à leur exercice. Le Comité de Massif agit en complément du PSN (plan stratégique national) mis en œuvre par l'Office de Développement Agricole Rural de Corse pour l'agriculture et la ruralité. Cette complémentarité prend forme dans 3 cas :

- Lorsque les actions sont relatives aux bergeries en estives.
- Également lorsqu'il est question d'infrastructures agricoles d'intérêt « massif corse », liées au service public de l'abattage, à l'irrigation, à la mise en valeur des espaces, au développement des filières ainsi qu'à l'arboriculture traditionnelle.
- Enfin, en vue de relancer la filière forêt bois, les projets relatifs aux infrastructures Forestières / Casa di a Furesta font également partie du cadre d'action du Comité de massif.

Le Comité de Massif a également mené une étude relative à « l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse » Cette dernière a permis d'établir un état des lieux des vingt territoires d'estive corses en vue de la rédaction d'une Charte de gestion territoriale des estives. Il s'agit d'une véritable monographie et d'un document de cadrage stratégique de la politique pastorale en Corse. Il constitue un outil d'aide à la décision mis à la disposition des collectivités locales, proposant de bonnes pratiques et un modèle de cohabitation que chaque territoire pourrait adapter et proposer aux différents occupants des estives.

Ainsi, il est confié au Comité de Massif trois objectifs principaux que sont le pastoralisme, l'agriculture et la forêt. L'accompagnement de ces secteurs est indispensable au développement de l'intérieur de la Corse. A ces trois objectifs s'ajoutent des sujets transversaux, l'eau, l'innovation ainsi que la régulation. Ces sujets sont en lien avec la problématique contemporaine que représente le changement climatique. Il s'agit pour le Comité de Massif, autour du SADPM, de soutenir les actions visant à s'adapter aux changements induits par le climat ainsi que de contrôler et protéger notre patrimoine naturel.

# ***Orientation 4.1 :*** **REDYNAMISER LES ACTIVITÉS PASTORALES**

Le soutien aux activités pastorales mené par le Comité de Massif est une intervention favorable à la gestion durable des ressources locales.

La déprise rurale et la désaffection de la pratique de la transhumance ont abouti à une déshérence de l'habitat pastoral de montagne. Cet abandon des bergeries est souvent dû aux conditions d'habitabilité d'où l'importance aujourd'hui d'agir et d'aider à conserver ce patrimoine matériel en tenant compte des contraintes pouvant être induites par les changements climatiques.

Il est essentiel de préserver les connaissances et les compétences culturelles, artisanales ou professionnelles en encourageant la transmission, la sensibilisation, l'apprentissage, la formation et enfin l'innovation.

Cette désaffection est également la source d'une certaine « fermeture » du milieu, sur des espaces où « la dent du bétail » ne constitue plus le frein traditionnel à la dynamique naturelle de la végétation qui tend vers une extension du milieu forestier, moins propice à l'élevage.

L'ambition générale est la revitalisation des territoires pastoraux en organisant et en valorisant les activités liées à l'estive, tout en répondant aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Il est nécessaire d'établir des règles communes à tous les acteurs du territoire dans un cadre bien défini qui tiennent compte de l'ensemble des attentes et des enjeux des territoires d'estive.

Afin de s'emparer de ce volet essentiel, le Comité de Massif cible des opérations en vue de servir d'effet de levier au développement d'activités productives en territoire rural et de montagne.

Le Comité de Massif au travers de cette thématique, visera également un objectif transversal, qui est celui de veiller à l'amélioration des conditions de vie des acteurs.

## Objectif 4.1.1

### *En soutenant la construction et la rénovation d'infrastructures*

- Rénovation des bergeries (électrification photovoltaïque, restauration bâti ancien, amélioration des conditions d'habitabilité).
- Favorisation de l'implantation de nouvelles infrastructures (bergerie – ferme, atelier de production et de transformation pastorales...).
- Etude des dérogations pour la restauration des bergeries de production.
- Etude des potentialités d'un territoire d'estive en vue de l'installation d'un nouvel éleveur transhumant.
- Contribution aux actions de réouverture du milieu afin d'y retrouver des potentialités agricoles.
- Amélioration ou restauration de l'accès à la ressource en eau (sources, fontaines, stockage...).

## Objectif 4.1.2

### *En favorisant une transmission des savoirs et savoirs faire*

- Création d'une école de la montagne ou la formation au métier de berger, la formation aux activités de pleine nature, et celle aux métiers du bois seront dispensées de manière exclusive ou complémentaire.
- Travail conjoint avec les lycées agricoles ou instances professionnelles dédiées.
- Valorisation des données patrimoniales et linguistiques issues de l'étude sur les estives corses (réalisation de supports multimédia, intégration dans les programmes éducatifs, partenariat écoles-collectivités, organisation d'évènement ou participation à des évènements existants dédiés).
- Anticipation de la transmission des estives, outils, bergeries et savoir-faire par les éleveurs « en fin de carrière ».

## Objectif 4.1.3

### *En créant un cadre structurant*

- Formalisation d'un cadre de gestion des estives par le biais d'une Charte Territoriale intégrée au PADDUC.
- Redéfinition du territoire de montagne (aides fiscales, exonération...).
- Régulation du territoire pour laisser place aux ovins/caprins.
- Organisation de l'utilisation des estives avec les activités connexes présentes sur le territoire (chasse, pêche, loisir) en incitant à se regrouper en association.
- Encadrement de l'ouverture de sentiers.
- Elaboration d'un document d'objectif pastoral par estive (plan de gestion pastorale).

## ***Orientation 4.2 :***

# **L'AGRICULTURE DE MONTAGNE AU DÉFI DES ENJEUX DE TRANSITION VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PLUS DURABLES ET PLUS RÉSILIENTS**

Dans le contexte actuel marqué par des crises géopolitiques et climatiques, la reconquête de l'autonomie alimentaire des territoires constitue un enjeu majeur. La souveraineté alimentaire, qui implique à la fois la quantité et la sécurité alimentaire, ne signifie pas vivre en autarcie, mais plutôt privilégier l'approvisionnement des populations résidentes et touristiques par des productions locales. Il s'agit de garantir une alimentation de qualité et de proximité, issue de productions respectueuses de l'environnement et rémunératrices pour les agriculteurs.

Pour relever ce défi majeur, le Comité de Massif s'est engagé à soutenir l'agriculture de montagne en rassemblant les différents acteurs des territoires autour de la question alimentaire. Cette initiative vise à intégrer les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. Le Comité de Massif agit comme un catalyseur des politiques visant à préserver les ressources naturelles (sol et eau), à orienter une partie des activités productives vers des pratiques nourricières, à promouvoir la distribution alimentaire de proximité et solidaire, et à sensibiliser aux modèles nutritionnels sains.

Ces actions seront menées en tenant compte de la mise en réseau des initiatives et outils déjà existants.

## Objectif 4.2.1

*En accompagnant la mise en place de projets répondant à une cohérence territoriale*

- Accompagnement des collectivités locales dans la régulation du foncier afin de reconquérir les terres en friche et de les réinsérer dans un système de production.
- Favorisation de l'installation de projets agro-sylvo-pastoraux aux abords des zones d'habitat, en cohérence avec l'expérimentation menée sur le territoire de Fium'Orbu Castelli ayant abouti au concept de Zone Tampon Exceptionnelle (ZTE).
- Incitation et accompagnement de la gouvernance des territoires dans l'engagement d'une démarche globale et d'un système coopératif/mutualiste.
- Développement de l'irrigation en montagne et lien avec le développement de la micro-hydroélectricité.
- Participation au développement d'un maillage de distribution de proximité.
- Soutien aux investissements sur des outils mutualisés pour l'abattage, la transformation (conserverie), le maraîchage, le développement et la protection de jardins agricoles (professionnels ou familiaux...).

## Objectif 4.2.2

*En rendant l'activité d'agriculteur de montagne plus attractive*

- Sensibilisation des jeunes aux métiers de l'agriculture et incitation à une dynamique autour de la jeunesse.
- Mobilisation du fonds foncier pour l'installation agricole afin d'accompagner les agriculteurs s'engageant dans des productions répondant aux besoins d'approvisionnement des territoires (outils clé en main).
- Soutien aux collectivités locales dans les opérations de viabilisation de terrains afin d'y installer des activités agricoles (jardins de producteurs ou agriculteurs).
- Développement de l'agrotourisme pour créer de nouvelles activités et permettre un revenu complémentaire aux producteurs.
- Participation à la diffusion et valorisation des savoir-faire traditionnels, les variétés locales anciennes et les pratiques en agroécologie.
- Privilégier et soutenir la recherche et l'innovation dans les techniques agricoles permettant de faire face aux changements climatiques afin de rendre les exploitations et leur production plus résiliente.
- Soutien aux projets permettant d'améliorer la connaissance des systèmes alimentaires locaux (type diagnostics).

### Objectif 4.2.3

*En permettant à chacun de « Manger sain, manger à sa faim, et à prix raisonnables » « Manghjà sanu, per esse saziu è à bon pattu »*

- Favorisation des circuits courts et de l'agriculture biologique dans la restauration collective en accompagnant l'application de la loi EGalim.
- Promotion des modèles de consommation basés sur la diète Méditerranéenne et de l'alimentation saine dans les écoles.
- Accompagnement des projets de jardins en commun (partagés, éducatifs, nourriciers etc.) comme un vecteur de production, d'accompagnement social favorisant un accès digne de toutes et tous à l'alimentation saine et durable pour tous.

## ***Orientation 4.3 :***

# **PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES FORESTIÈRES**

La Corse est la plus forestière des îles de la Méditerranée. La forêt Corse couvre plus de 66% de la superficie du territoire insulaire. La question de la mise en valeur du bois et de la forêt est une question centrale, stratégique et prioritaire.

Malgré cela, la filière forestière s'est effondrée (désertification et abandon de la forêt). En effet, aujourd'hui seulement 3 scieries existantes et en cours de développement sont recensées.

Le Comité de Massif en concertation avec l'ensemble des acteurs, souhaite contribuer à vivifier les territoires et les dynamiques locales par le biais d'un soutien stratégique sur ce secteur.

Il a pour cela, lancé les Assises de la Forêt en animant notamment des ateliers préparatifs. Le Comité veillera à ce que soient mises en œuvre les dispositions évoquées lors de ces rencontres et accompagnera, dans son cadre de compétence, la mise en œuvre du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2024-2029 validé par l'Assemblée de Corse en décembre 2023.

L'enjeu de ce nouveau SADPM sera ainsi d'accompagner la stratégie permettant la structuration et le développement de la filière ainsi que de veiller à la cohérence et à la complémentarité des autres axes d'intervention avec la gestion forestière.

### Objectif 4.3.1

*En créant et restaurant des éléments structurants et les annexes forestières indispensables à la bonne gestion multifonctionnelle des massifs*

- Valorisation du patrimoine des maisons forestières.
- Soutien à la création d'infrastructures structurantes comme les dessertes forestières, les places de dépôts, les aires de stationnement.
- Accompagnement de la mise en œuvre des aménagements du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies pour la Corse, en croisant la nécessaire démarche de reprise et de valorisation du pastoralisme avec la réalisation de pistes DFCI.
- Favorisation du développement de projets d'intérêt général de valorisation du patrimoine bâti forestier (maisons forestières, bergerie...) dont le foncier est maîtrisé par la Collectivité de Corse.
- Favorisation de la constitution de comités de gestion par massif forestier (forêt publique / privée).
- Intégration de la problématique des espaces forestiers dans le développement de moyens de résolution des questions foncières limitantes et favorisation de la constitution de collectifs pour la gestion des forêts privées.
- Soutien à la création d'aires protégées en forêt et valorisation de la création de valeur des écosystèmes forestiers en matière de biodiversité, de maintien des sols et de la ressource en eau, de piège carbone...

### Objectif 4.3.2

*En faisant du sylvopastoralisme un objectif de gestion à part entière*

- Proposition et promotion d'un cadre d'occupation en forêt publique pour le pastoralisme.
- Favorisation de l'adhésion des comités de gestion des massifs forestiers à la Charte territoriale de gestion des estives.
- Développement des itinéraires techniques de gestion pastorale dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole en application de la Charte territoriale de gestion des estives.
- Favorisation de la gestion commune des forêts privées par groupements associatifs, pour dépasser les contraintes foncières du morcellement et de l'indivision.
- Mise en synergie du pastoralisme avec la gestion forestière dans la lutte contre les incendies.

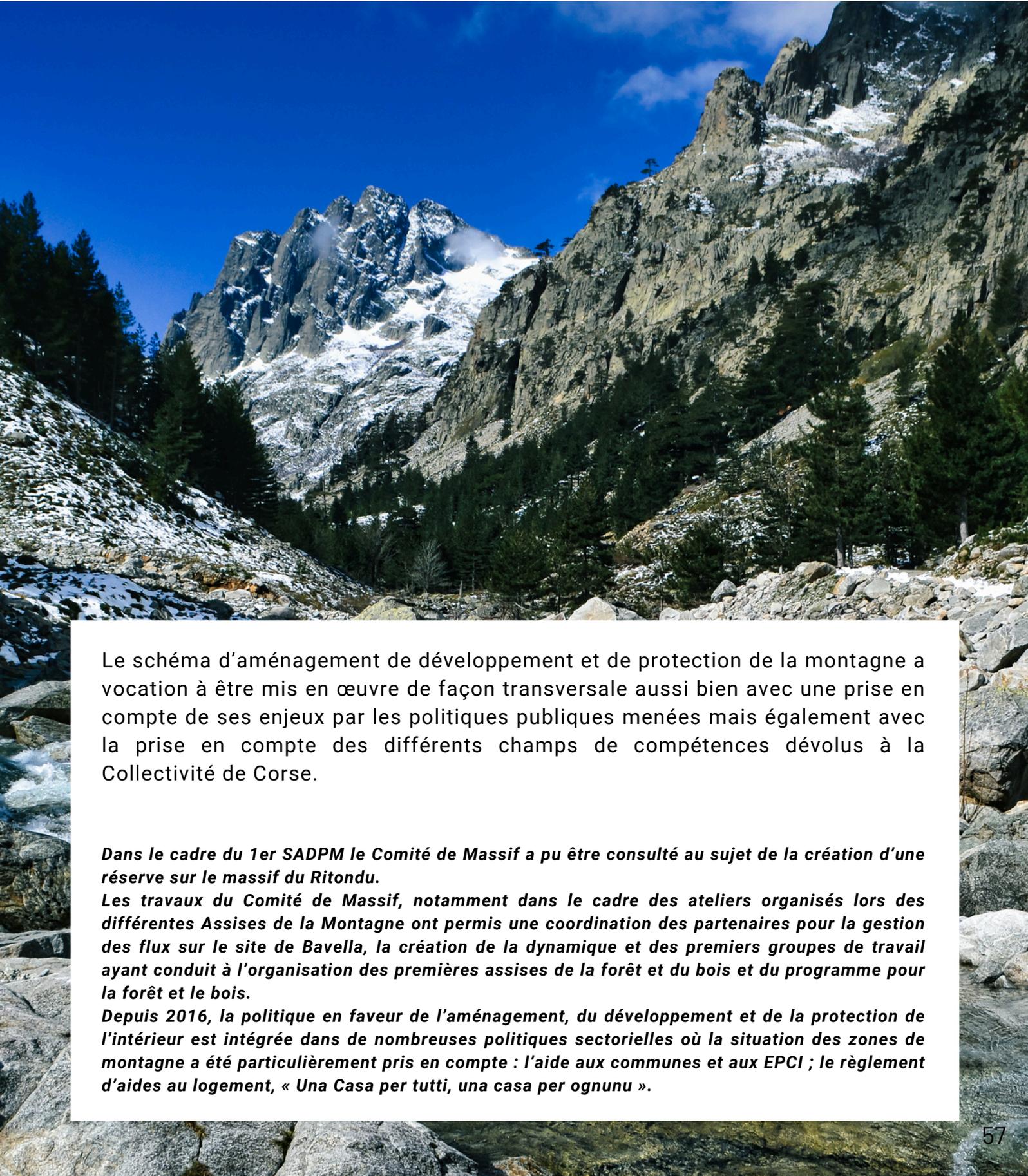
### Objectif 4.3.3

*En développant la filière bois et en accompagnant la professionnalisation des entreprises de la filière, la formation, le développement et l'innovation*

- Incitation des collectivités à intégrer le bois d'œuvre et le bois local dans l'achat public, et les projets de construction et de réhabilitation.
- Promotion de l'utilisation du bois énergie : réseaux de chaleur, chaufferies, co-génération, plaquettes bois et granulés.
- Soutien à la démarche d'innovation technique ou organisationnelle des entreprises de transformation du bois.
- Financement des outils collectifs de production et de valorisation dans la filière bois.
- Intégration des besoins en formation pour les gestionnaires, les exploitants et les artisans, proposition d'espaces supports (tiers-lieux) et valorisation des métiers.
- Création d'un guichet unique pour les acteurs de la filière bois (aides à la modernisation des équipements, subventions à la gestion durable, projet de recherche et d'innovation...).

La plus-value apportée par la vision globale de politique de la montagne incarnée par le Comité de Massif de Corse via le SADPM permet de ne pas seulement se cantonner à une approche par filière. Plus généralement, il s'agit de mettre en perspective le développement de celle-ci avec le territoire, le massif, compris comme un ensemble de contraintes, d'aménités, mais aussi d'acteurs agricoles, touristiques, avec des pratiques préexistantes, pour créer les conditions d'équilibres durables, de complémentarités souhaitables pour le territoire, sa gestion, ses retombées économiques, environnementales, ses conséquences en termes d'installation de jeunes actifs.

# AXE TRANSVERSAL



Le schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne a vocation à être mis en œuvre de façon transversale aussi bien avec une prise en compte de ses enjeux par les politiques publiques menées mais également avec la prise en compte des différents champs de compétences dévolus à la Collectivité de Corse.

*Dans le cadre du 1er SADPM le Comité de Massif a pu être consulté au sujet de la création d'une réserve sur le massif du Ritondu.*

*Les travaux du Comité de Massif, notamment dans le cadre des ateliers organisés lors des différentes Assises de la Montagne ont permis une coordination des partenaires pour la gestion des flux sur le site de Bavella, la création de la dynamique et des premiers groupes de travail ayant conduit à l'organisation des premières assises de la forêt et du bois et du programme pour la forêt et le bois.*

*Depuis 2016, la politique en faveur de l'aménagement, du développement et de la protection de l'intérieur est intégrée dans de nombreuses politiques sectorielles où la situation des zones de montagne a été particulièrement pris en compte : l'aide aux communes et aux EPCI ; le règlement d'aides au logement, « Una Casa per tutti, una casa per ognunu ».*

# ***Orientation T.1 :*** **S'EMPARER DES PRÉROGATIVES ISSUES DE LA LOI MONTAGNE**

Selon les prérogatives qui lui sont conférées, issues de la Loi Montagne et du statut de la Corse, le Comité de Massif a vocation à être consulté sur les projets d'aménagements et de développement tels que le PADDUC, SCOT, identification des espaces naturels, CPER, PO fonds UE, SRDEII, désignation des sites Natura 2000...

Il doit donner également un avis sur les UTN (Unité Touristiques Nouvelles) et peut proposer une modification de la délimitation des massifs et est saisi pour avis pour tout projet de modification de ces massifs.

Le Comité de Massif doit donc s'emparer pleinement des compétences issues de la loi montagne pour émettre des avis ciblés au sujet de l'urbanisme, des réserves naturelles etc. ainsi que sur les règles législatives et réglementaires lorsque celles-ci impactent le massif.

La loi montagne donne la possibilité au Comité de Massif de délimiter son périmètre d'action, ainsi il serait opportun de revoir, en fonction des niveaux de contraintes des territoires, la zone qui peut être considérée comme massif Corse.

# **Orientation T.2 :**

## **S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE EN TRANSVERSALITÉ ET EN COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES**

Le Comité de Massif doit s'assurer que la **politique en faveur de l'aménagement, du développement et de la protection de l'intérieur est intégrée dans les politiques publiques** menées par la Collectivité de Corse.

Ainsi, le schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne, en adéquation avec le PADDUC est mis en œuvre en cohérence avec les différents schémas d'orientations stratégiques ainsi que les documents de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles votés par l'Assemblée de Corse.

L'action du Comité de Massif doit **se concentrer en priorité sur les territoires de montagne qu'il convient de mieux caractériser**, afin de recentrer les moyens dans l'intérieur en fonction de la contrainte, des ressources et de la multipolarité des communes.

Nous retiendrons également des enjeux de **coordination, d'efficience, de priorisation, de sobriété et de gouvernance** qui, de même que l'écologie, soutiennent les réflexions à mener sur l'ensemble des axes d'intervention du Comité de Massif.

C'est ainsi que par souci d'efficacité, certaines orientations du premier SADPM ont été reconsidérées afin de tenir compte des évolutions rencontrées, qu'elles soient règlementaires ou autres. En matière d'infrastructures de transport par exemple, les besoins exprimés au Comité de Massif relèvent davantage de l'accessibilité que des infrastructures à proprement parler ; cet objectif a donc été recentré sur son aspect de service à la population.

Il en a été de même pour le numérique car, du fait du déploiement du New Deal, les besoins recensés hors adressage ont principalement porté sur les usages et services.

Afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la mise en œuvre des politiques sectorielles, le Comité de Massif s'appuie sur ses instances :

- La commission permanente, composée de 25 membres issu du Comité de Massif, est chargée de préparer les réunions, assurer la synthèse des travaux des commissions ou groupes de travail, participer au suivi des programmes de financement concernant le massif, assurer les études ou autres sujétions que lui soumet le Comité de Massif.

- Le comité technique, composé des différents services, agences et offices de la Collectivité de Corse, est garant de la cohérence avec les politiques sectorielles des actions menées par le Comité de Massif.

Il est également essentiel que le SADPM agisse de manière certaine et prioritaire en plus-value sur certains piliers de la vie quotidienne des territoires de montagne. Il s'agit de confirmer que certaines dimensions essentielles doivent être confortées dans les territoires de montagne. C'est le cas en particulier de :

- L'eau et l'assainissement ;
- L'électrification, l'Energie, le réseau de téléphonie, et de la fibre
- Du logement sous forme d'accession à la propriété, de logement social et/ou étudiant, d'habitats inclusifs pour les personnes âgées ;
- Des services de santé et de secours

Il s'agira donc que le SADPM prévoit dans son nouveau règlement des aides d'agir en bonification et/ou modification de plafonds d'intervention selon le cas par rapport aux politiques sectorielles prévues sur ces secteurs.

Par ailleurs, la délibération 21/207 AC de l'Assemblée de Corse a désigné la direction générale adjointe en charge du développement et de l'aménagement du territoire pour assurer le rôle de **commissariat de massif**, tel que présent au sein des préfectures des massifs français.

## *Orientation T.3 :*

# IDENTIFIER LES ORIENTATIONS LIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rester attentif au respect de l'environnement dans toute action entreprise car il ne saurait y avoir de développement sans durabilité et supportabilité. Les orientations stratégiques du nouveau schéma doivent également prendre en considération les **enjeux de changement climatique** et proposer des objectifs qui puissent être intégrés à un plan global.

En effet, les territoires de montagne souffrent d'un impact plus fort et plus rapide qu'ailleurs du changement climatique. Les événements climatiques exceptionnels y sont de plus en plus nombreux. C'est aujourd'hui une véritable menace pour les écosystèmes, les activités économiques et la qualité de vie des habitants. L'adaptation au changement climatique devient une priorité absolue pour assurer la pérennité des territoires de montagne et garantir un développement durable à long terme.

Le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne doit également répondre au défi du changement climatique en prenant en compte et anticipant ses effets et en soutenant l'adaptation de l'ensemble des activités économiques à ses conséquences notamment dans les domaines agricoles, forestiers et touristiques.

## **Orientation T.4 :**

# **RÉALISER DES OPÉRATIONS INTÉGRÉES D'AMÉNAGEMENT DE SITES DE MONTAGNE SOUS FORME DE CLUSTERS TERRITORIAUX**

Par les avantages comparatifs dont ils décèlent, supports potentiels d'une réelle attractivité économique et sociale, par la possibilité d'intégrer différentes politiques sur un même site cohérent dans le but de créer des effets leviers sur les services proposés, par les défis posés liés au changement climatique, à la mise en valeur de ressources naturelles et/ou d'aménités environnementales, à l'existence de friches, dans le contexte d'un massif Corse à revitaliser de manière structurée et volontariste, certains lieux et certaines vallées méritent une approche globale et intégrée en termes d'aménagements.

C'est le cas notamment par exemple :

- De la redynamisation du site de Tattone qui recoupe 40 hectares de foncier et de bâti : la transition de ce site, à la suite de la décision de transfert d'activités médico-sociales, permet de poser la question de la destination ou des destinations de ce lieu dans une optique d'en réaliser un pôle moteur d'activités entre Viviaru et Vizzavona.
- De la Vallée d'Orezza, par suite du lancement de la SCIC des Eaux d'Orezza, mais aussi aux actions prévues de rénovation du couvent d'Orezza intégrée au sein d'A Strada Paolina où une synergie fructueuse peut se réaliser par accompagnement d'autres politiques publiques d'aménagement de ces logiques de développement culturel et entrepreneurial (logements, réseaux, tiers-lieux, lieux d'événements...).
- De la vallée du Niolu, au travers de la convention ratifiée avec l'opérateur industriel EDF, les communes concernées, la Collectivité de Corse, ses agences et offices, le Comité de Massif, qui permet une intégration des objectifs de développement en termes d'énergies renouvelables, d'eau agricole et potable, d'activités de pleine nature, d'agriculture de montagne...

D'autres lieux, sites et vallées peuvent être concernés comme le paesolu d'Aitone, l'Alta Rocca autour de la question du Rizzanese, le Taravu, le Falasorma, entre autres par cette approche multidimensionnelle et volontariste. Une dizaine de lieux d'importance pourraient être concernée par cette logique sur la durée du SADPM.

Les structures de portage qui seraient initiées selon le cas auront vocation à mobiliser des financements plus larges que ceux prévus dans le seul cadre du SADPM : fonds privés, bancaires, fonds européens, autres financements complémentaires de la Collectivité de Corse.

# CONCLUSION

**Cette seconde génération du SADPM, même s'il s'agit d'une révision, permet par l'affinement des interventions et orientations de poursuivre la matérialisation d'une politique en faveur de la montagne volontariste, misant sur la solidarité territoriale, cherchant à contribuer au rattrapage des infrastructures.**

**Elle permet aussi de contribuer à l'émergence d'une politique économique centrée sur la production et le retour de richesses durables et partagées sur ces territoires, dans le domaine de la filière bois, du tourisme de montagne, des énergies renouvelables, de l'agriculture et du pastoralisme notamment.**

**Cet effort de structuration et d'actions enracinées sur le long terme correspond à une vision de la société insulaire où l'on considère ces territoires, ces lieux, ces villages, ces massifs, leur développement et les gens qui y vivent, comme essentiels au maintien et à la transmission de notre identité collective, tout comme supports d'un développement équilibré, durable, en termes de richesses et d'emplois.**



**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**Cumitatu di a Muntagna Corsa**

22 cours Grandval - 20187 Aiacciu cedex

✉ Mail : [muntagnacorsa@isula.corsica](mailto:muntagnacorsa@isula.corsica)



# BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

## 2017 - 2024

**Partie 1** : Bilan de mise en œuvre financière

**Partie 2** : Bilan des instances du Comité de Massif, Parlement de la montagne

**Partie 3** : Bilan des estives, vers la reconquête des territoires pastoraux

# Partie 1

# BILAN DE MISE EN OEUVRE FINANCIÈRE

# 2017 - 2024

Le Comité de Massif s'est prononcé en faveur d'une intervention du fonds montagne de **51 514 852,03 €** pour un montant total de **102 833 860,55 €** de projets sur l'ensemble de la période 2017-2024



# AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES

**20 703 276,78 € DE FONDS MONTAGNE  
POUR UN MONTANT DE 40 652 165,44 € DE PROJETS.**

Cet axe a été particulièrement mobilisé pour rattraper le retard en matière d'infrastructures et réseaux, notamment dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Si de nombreux projets de fonctionnement ont été soutenus en termes d'ingénierie, de diagnostics, d'études et de procédures administratives (dossiers de DUP, études GEMAPI...), ce sont principalement des projets d'investissements qui ont été financés.

En effet, de nombreux travaux d'extension de réseaux, de fourniture et pose de compteurs et bornes incendie, mais également de recherche d'eau souterraine ont été réalisés, ainsi que de nombreux travaux sur les réseaux de chaleur et de rénovation énergétique.

Cet axe contribue également au financement d'opérations d'investissement relatives à l'électrification dans les territoires de l'intérieur par le biais d'une convention pluriannuelle avec le SIEEP de Haute-Corse.

Dans le domaine du numérique et téléphonie mobile, un Appel à Projets (AAP) en faveur de l'adressage a été lancé permettant aux communes de nommer et numéroter leurs voies afin de faciliter entre autres le déploiement de la fibre.

Depuis le lancement de l'AAP en 2021, près de 250 projets d'adressage et de signalétique ont été soutenus pour un montant d'investissement de 2 544 198,74 €.

Aujourd'hui, 149 communes ont finalisé leur démarche en réalisant les deux phases d'adressage et de signalétique, et près d'une centaine ont lancé leur procédure.

## Exemples d'interventions

### Assainissement

- Travaux d'extension de réseaux de collecte à U Lugu di Nazza :  
896 605.00 € dont 717 284.00€ de fonds montagne.
- Travaux sur le réseau de collecte des eaux usées de la commune d'Osani :  
548 600.00 € dont 438 880.00 € de fonds montagne.

### Eau potable

- Travaux de branchements particuliers et compteurs sur la commune de A Soccia :  
532 000.00 € dont 425 600.00 € de fonds montagne.

### Gemapi

- Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli :  
760 012.50 € dont 380 006.25 € de fonds montagne.

### Energie

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux de Zona :  
538 100.00 € dont 134 525.00 € de fonds montagne.

# AXE 2 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

**7 229 439,23 € DE FONDS MONTAGNE  
POUR UN MONTANT DE 19 045 824,25 € DE PROJETS.**

Cet axe répond aux besoins des populations de l'intérieur concernant l'accès à des services publics tels que l'éducation, la formation, la santé ou encore la culture.

Dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé, d'importants projets ont été soutenus concernant principalement des projets d'aménagement et de rénovation de bâtiments comme la rénovation de Centres d'incendie et de secours mais également concernant la fourniture d'équipements, que ce soit en outils de formation ou encore en matériel de santé.

En plus des projets entrant dans le règlement des aides de mise en œuvre du Schéma, un AAP en faveur de l'amélioration de la prise en charge médicale et sociale des populations des territoires de l'intérieur a vu le jour. Cet AAP, qui vise à encourager les projets favorisant l'organisation des parcours de soins ainsi que le renforcement et l'accompagnement des dispositifs de soins et de premiers secours a mobilisé 438 663,40 € de fonds montagne.

Cet axe participe également à l'attractivité des territoires de montagne en intervenant dans le domaine culturel. C'est ainsi que de nombreux projets de soutien aux festivals et associations culturelles et patrimoniales ont été financés, non seulement dans le cadre du règlement des aides mais également dans le cadre de l'AAP pour la valorisation culturelle et patrimoniale des territoires de l'intérieur qui à lui seul a mobilisé 473 055,68 €.

Enfin, dans le but d'améliorer le désenclavement des villages de l'intérieur de nombreux projets d'acquisition de véhicules et matériels de déneigement mais également de prestations de déneigement ont été financés pour près de 485 277,38 €.

## Exemples d'interventions

### Education – Formation

- Rénovation du centre de Savaghju : 929 049.39 € dont 743 239.51 € de fonds montagne.
- A Casa si l'Artisgiani à U Lugu di Nazza :  
1 559 656.50 € dont 623 662.60 € de fonds montagne.
- Création d'un centre d'immersion et de formation en langue corse à Valle d'Alisgiani et création de 5 logements pour le fonctionnement de ce dernier :  
1 435 660,00 € dont 774 648,00 € de fonds montagne.

### Santé

- Extension de la caserne de La Porta :  
869 541.00 € € dont 347 816.40 € de fonds montagne.
- Rénovation du CIS de Galeria : 1 179 607,65 € dont 471 843,06 € de fonds montagne.
- Installation d'un pôle multivalent à Patrimoniu :  
628 211,11 € dont 376 926,67 € de fonds montagne.
- AAP Santé : Extension de l'EHPAD Maris Stella, création d'une résidence autonomie à Corti, renouvellement de la table de radiologie du CHI Corti-Tattone.

# AXE 3 : TOURISME DE MONTAGNE

**14 405 604,74 € DE FONDS MONTAGNE  
POUR UN MONTANT DE 27 380 660,17 € DE PROJETS.**

Cet axe a permis une mise en valeur touristique et patrimoniale en corrélation avec les orientations du schéma autour de la Strada Paolina et des grands itinéraires de randonnées. Il a notamment été mobilisé pour répondre aux besoins de financements du Plan Avenir Montagne. En effet, l'intervention du fonds montagne a permis l'inscription ou la labellisation au dit Plan de nombreuses opérations.

Cet axe a permis le financement de travaux de rénovation et d'aménagements de divers bâtiments comme les refuges ou encore la création et la réfection de sentiers. De nombreuses études d'aménagement et de conception ont également été menées dans le cadre du volet touristique.

Sur son aspect patrimonial, cet axe a permis également la rénovation de bâtiments de caractère et la création de sentiers à thème. Là aussi, de nombreuses études (inventaires, études toponymiques et généalogiques) et actions de valorisation et promotion du patrimoine matériel et immatériel ont été menées.

Enfin, il a été complété par le lancement d'un AAP en faveur de l'hébergement touristique permettant de pallier les manques d'offre en territoires de montagne, pour un montant de 907 604,87 € de fonds montagne.

## Exemples d'interventions

### Tourisme

- Gîte communal de la commune de Chisà :  
420 000,00 € dont 294 000,00 € de fonds montagne.
- Reconversion de la maison Franzini en gîte d'étape sur la commune de Petralba :  
1 695 775,00 € dont 678 310,00 € de fonds montagne.
- Création d'un bâtiment culturel et touristique et d'une aire de stationnement destinée à la régularisation flux touristiques vers site de Bavella :  
2 320 000,00 € dont 928 000,00 € de fonds montagne.
- Création d'une offre de dix circuits touristiques pédestres valorisant les ressources du territoire pour la CC du Celavu Prunelli :  
1 120 000,00 € dont 448 000,00 € de fonds montagne.

### Patrimoine

- Rénovation du couvent St François de Merusaglia :  
2 469 534,62 € dont 1 728 674,23 € de fonds montagne.
- Inventaire us et coutumes pour la Communauté des communes de l'Alta Rocca :  
60 000,00 € dont 48 000,00 € de fonds montagne.

# AXE 4 : AGRICULTURE PASTORALE ET PRODUCTIVE

**9 176 531,28 € DE FONDS MONTAGNE  
POUR UN MONTANT DE 15 755 210,69 € DE PROJETS.**

Cet axe a connu un regain de mobilisation à partir de 2022, avec notamment les orientations affirmées en faveur de l'autonomie alimentaire lors des assises de la Montagne qui se sont déroulées à Montegrossu en février 2022. C'est ainsi que de nombreuses opérations ont été financées en faveur de Projets Alimentaires Territoriaux (A Ghisunaccia, I Prunelli di Fiumorbu, Vintisari ...), pour des vergers ou jardins partagés, ou encore des études liées à cette thématique.

Cet axe a permis également de soutenir des opérations de rénovation des abattoirs et un important soutien aux éleveurs a été déployé pendant la crise Covid, notamment à travers la gratuité de l'abattage et du transport ainsi que le rachat de stocks pour près de 1 890 000.00 €.

Aussi, dans le but de maintenir les activités pastorales en garantissant les conditions favorables à leur exercice, de nombreuses actions relatives aux bergeries en estives ont été financées. Il s'agit principalement de la rénovation de nombreuses bergeries, de la réfection de pistes d'accès ou encore de l'étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoires, véritable document de cadrage stratégique de la politique pastorale en Corse.

Enfin, cet axe qui vise également à la relance de la fonction productive forestière a été mobilisé pour accompagner le développement de la filière bois au travers d'un AAP pour lequel le fonds montagne est intervenu à hauteur de 946 669,10 €.

## Exemples d'interventions

- Actions dans le cadre du PAT "mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu" : 1 071 400.00 € dont 669 900.00 € de fonds montagne.
- Rénovation des bergeries du Cuscionu : 410 277,00 € dont 328 221,60 € de fonds montagne.
- Bassin et réseaux d'irrigation pour la commune de U Salice : 156 200,00 € dont 124 960,00 € de fonds montagne.
- Création d'un verger conservatoire sur la commune de Livia : 233 660,00 € dont 167 745,00 € de fonds montagne.
- Prestations état des lieux des estives : 418 040.00 €.
- Réfection généralisée des pistes forestières sur la commune de Ghisoni : 392 215,00 € dont 313 772,00 € de fonds montagne.

# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2017-2024 : LES PROJETS FINANCÉS

**Total pour la période 2017 -2024**  
**102 833 858 €** de projets soutenus  
*dont* **51 514 849 €** de fonds montagne

**2017**

**7 493 227 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**2 094 181 €**  
de fonds montagne

**2018**

**10 260 494 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**4 474 779 €**  
de fonds montagne

**2019**

**9 486 169 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**4 419 531 €**  
de fonds montagne

**2020**

**10 561 933 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**7 081 954 €**  
de fonds montagne

**2021**

**17 098 112 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**10 004 297 €**  
de fonds montagne

**2022**

**19 371 812 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**10 204 464 €**  
de fonds montagne

**2023**

**20 080 616 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**8 530 694 €**  
de fonds montagne

**2024**

**8 481 495 €**  
de projets soutenus  
*dont*  
**4 704 949 €**  
de fonds montagne

Partie 2

# BILAN

DES INSTANCES  
DU COMITE DE MASSIF

---

2017 - 2024

PARLEMENT  
DE LA MONTAGNE



Le Comité de Massif s'est réuni deux fois : le 24 juillet à Alisgiani et le 30 octobre à Cuzzà.

- Lors de la première réunion, les membres ont pu échanger sur le **projet de classement en réserve naturelle du massif du Ritonu, sur l'interdiction de passage du GR 20 par E Cascettoni** et par la présentation par les services de la Direction des Dynamiques Territoriales **du schéma de gestion du fonds montagne**. Il avait été convenu que le règlement des aides serait présenté à l'Assemblée de Corse à l'automne.
- Puis les membres se sont réunis à nouveau en octobre, à Cuzzà, pour **désigner les membres de la commission permanente**, présenter **le règlement des aides** et présenter le plan pluriannuel des investissements en infrastructures.

Le maire du village a présenté son projet son film « **Cozzano, smart village** », projet soutenu par le PETR Ornanu-Taravu-Sartinesi-Valincu.

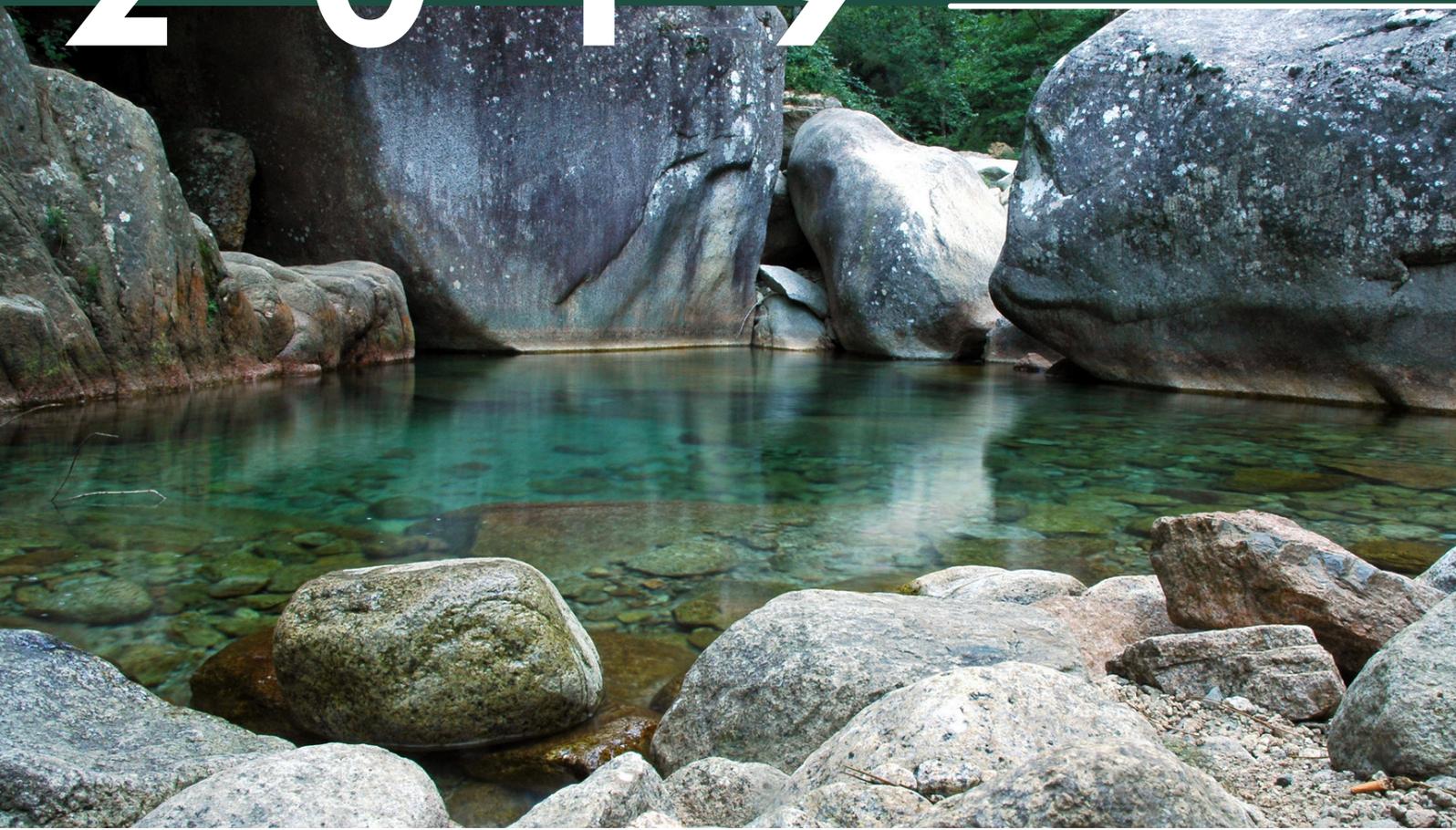


Le Comité de Massif s'est réuni trois fois : à Chjatra, Erbaghjolu et Vicu.

- A Chjatra, 3 thématiques ont été abordées à savoir : **la désignation du représentant des collectivités territoriales de montagne auprès de la Chambre des Territoires, la désignation des représentants auprès du Conseil National de la Montagne et la présentation du plan pluriannuel d'électrification.**
- Lors de la rencontre à Erbaghjolu les membres ont abordé la thématique des **Secours en zones blanches et situation des casernes de montagne** et ont constitué 4 groupes de travail : « **Charte de gestion des estives** », « **Zone fiscale prioritaire de montagne** », « **Strada Paolina** » et « **Strada di a Puesia è di u Cantu** ».
- Enfin, à Vicu, ils ont traité des thèmes relatifs aux informations relatives à la convention entre EDF-OEHC et la Communauté des Communes Pasquale Paoli (la transposition à d'autres barrages), à l'urbanisme de Montagne, ainsi que les **enjeux du New deal** et son impact sur la couverture mobile en Corse. Un cinquième groupe de travail a été lancé sur l'«éducation-formation».

La 2ème édition des Assises de la Montagne s'est quant à elle tenue les 22 et 23 janvier 2018 à Bastelica pour aborder : **la zone fiscale prioritaire de montagne, « a strada Paolina », l'aménagement numérique du territoire et la prévention des incendies.**

# 2019



Le Comité de Massif a pu également se réunir trois fois : à Muratù, Foce è Bilzesi et Corti.

- Ainsi, à Muratu, le comité de massif a présenté le **Réseau Rural de Corse** aux membres qui à l'unanimité l'on directement intégrer dans les travaux du Comité. Les thèmes de **l'urbanisme dans les communes de montagne et l'avenir des collèges ruraux de montagne** ont également été abordés. Un 6ème groupe a été créé relatif à « **l'aménagement numérique** ». Enfin, **une convention pluriannuelle** a été signée avec **le SIEEP Cismonte**.
- A Foce è Bilzesi, les membres ont débattu sur : **les dispositifs de la fondation du patrimoine, la proposition de méthode pour l'élaboration de la « Strada di a puesia è di u cantu », le bilan sur la Zone de développement prioritaire, la zone de revitalisation rurale, la zone franche prioritaire de montagne et enfin sur Radiche** avec une proposition de méthode pour une mobilisation de la diaspora en faveur des villages de l'intérieur.
- Enfin, à Corti les membres ont travaillé sur des **propositions de modification du RDA**, on fait un point sur le **New Deal**, ont débattu sur le sujet du **soutien aux courses de montagne**, ont abordé la thématique de **la loi économie circulaire et de lutte contre le gaspillage** été enfin on fait un **point d'étape pour Radiche**.

La 3ème édition des Assises de la Montagne se sont tenues les 4 et 5 février 2019 à Chisà rassemblant ainsi une centaine de membres. Les thématiques abordées tout au long de l'année furent : **la charte de gestion des estives, intégration du Réseau Rural Corse aux travaux du Comité de Massif, avancement du New Deal, urbanisme en montagne, conventionnement pluriannuel d'investissement avec la Haute-Corse, proposition de modification du Règlement des Aides.**

# 2 0 2 0

---

Le Comité de Massif a pu se réunir deux fois via l'application Teams pour aborder les sujets concernant **les dispositifs d'aides mis en œuvre suite à la COVID 19** et faire des **propositions dans le cadre du programme national montagne**.

La 4ème édition des Assises de la Montagne se sont déroulées à Quenza les 06 et 07 février 2020. Les thèmes abordés furent **la Politique de Cohésion 2021-2027, les résultats de l'étude de fréquentation touristique du GR 20, la consultation des acteurs de la montagne – future programmation des fonds européens, la restitution des visites d'Estives – Groupe de travail « Charte de gestion des estives », le bilan de la programmation du SADPM, le nouveau règlement des aides SADPM, ainsi que les manifestations sportives de montagne**.

Conscient des enjeux majeurs sur l'itinérance et les flux d'un tourisme de masse qui convergent vers des grands sites naturels de la montagne Corse comme « le site de Bavedda » et s'appuyant sur les résultats de l'étude de la gestion de la fréquentation menée par l'Office de l'Environnement de la Corse, le **Comité de Massif** a su jouer **un rôle de coordinateur entre l'ensemble des acteurs** impactés en vue de la mise en œuvre d'un projet concerté.



Le groupe de travail sur la Charte des estives reste le plus avancé. Ainsi, un marché pour la réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse a été lancé en juillet 2020 afin de disposer d'un **état des lieux** de l'utilisation de ces territoires d'estives ainsi que d'une cartographie mettant en évidence **l'évolution de l'occupation et des usages des estives** aux fins d'enrichir la Charte des estives.

# 2021



3 comités de Massif se sont déroulés à Corti, Soccia et Ghisoni.

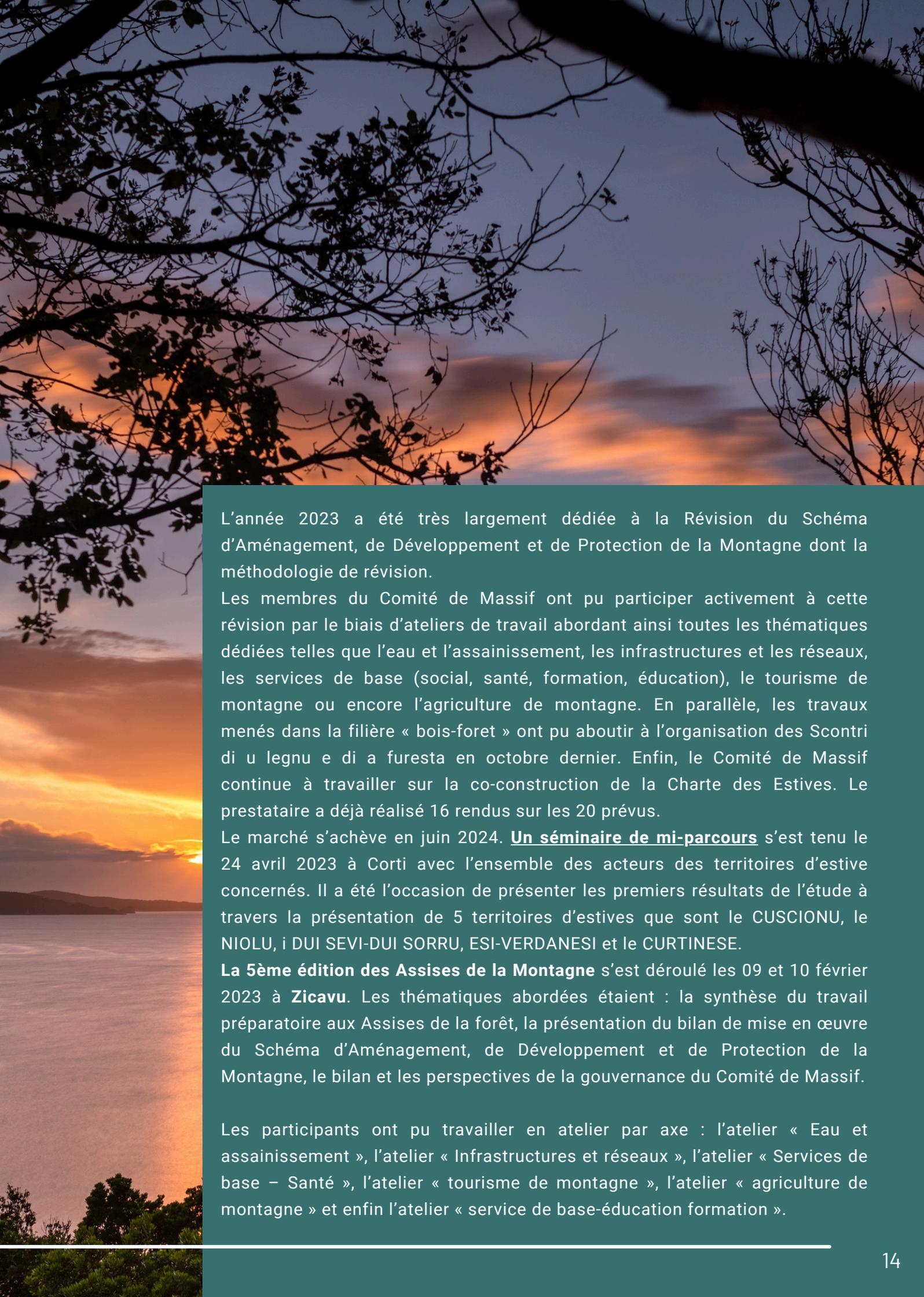
- A Corti, en septembre, les membres ont **installé le comité de massif et ont élu les membres de la Commission Permanente**. Ils ont également discuté sur le **Plan Avenir Montagnes**.
- A Soccia, le thème principal abordé était le **New Deal** avec un état d'avancement du déploiement 4 G, un état d'avancement du déploiement de la Fibre optique et un débat sur la méthode de consultation citoyenne sur la 5G. Un Débat autour du **nouveau référentiel intégrant les spécificités de la Corse pour la couverture du réseau routier** a également été examiné.
- Enfin, à Ghisoni, ont pu être abordés les points suivants : **la présentation des projets dans la cadre du Plan Avenir Montagnes et la mise en place du groupe « Forêt-Bois »**.

# 2022

Un comité de massif s'est tenu à U Salge où les membres ont pu aborder les thèmes suivants : **une proposition de méthodologie de révision du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne, la gestion de la ressource « EAU »** avec ses problématiques, ses enjeux, les moyens et les perspectives envisageables et enfin **une motion avec une proposition relative une demande de prolongation du Plan Avenir Montagnes**.

La 5ème édition des Assises de la Montagne s'est tenue les 10 et 11 février 2022 à MONTEGROSSU. Les thématiques abordées étaient : **la gestion de la fréquentation, quels projets pour la filière bois, la gestion des risques dans les espaces naturels surfréquentés : le risque comme vecteur de gestion, la multifonctionnalité de la forêt, support du développement des territoires et enfin l'autonomie alimentaire**.

Le Comité de Massif a organisé les premiers ateliers de travail réunissant l'ensemble des **acteurs de la filière « bois-foret »** afin de mieux comprendre la transversalité et la complexité des enjeux de développement de la filière. Ces travaux ont permis une concertation et une coordination des acteurs et ont conduit à l'organisation des **Assises de la Forêt** les 12 et 13 octobre 2023 à VIZZAVONA.



L'année 2023 a été très largement dédiée à la Révision du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne dont la méthodologie de révision.

Les membres du Comité de Massif ont pu participer activement à cette révision par le biais d'ateliers de travail abordant ainsi toutes les thématiques dédiées telles que l'eau et l'assainissement, les infrastructures et les réseaux, les services de base (social, santé, formation, éducation), le tourisme de montagne ou encore l'agriculture de montagne. En parallèle, les travaux menés dans la filière « bois-forêt » ont pu aboutir à l'organisation des Scontri di u legnu e di a foresta en octobre dernier. Enfin, le Comité de Massif continue à travailler sur la co-construction de la Charte des Estives. Le prestataire a déjà réalisé 16 rendus sur les 20 prévus.

Le marché s'achève en juin 2024. **Un séminaire de mi-parcours** s'est tenu le 24 avril 2023 à Corti avec l'ensemble des acteurs des territoires d'estive concernés. Il a été l'occasion de présenter les premiers résultats de l'étude à travers la présentation de 5 territoires d'estives que sont le CUSCIONU, le NIOLU, i DUI SEVI-DUI SORRU, ESI-VERDANESI et le CURTINESE.

**La 5ème édition des Assises de la Montagne** s'est déroulé les 09 et 10 février 2023 à Zicavu. Les thématiques abordées étaient : la synthèse du travail préparatoire aux Assises de la forêt, la présentation du bilan de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne, le bilan et les perspectives de la gouvernance du Comité de Massif.

Les participants ont pu travailler en atelier par axe : l'atelier « Eau et assainissement », l'atelier « Infrastructures et réseaux », l'atelier « Services de base – Santé », l'atelier « tourisme de montagne », l'atelier « agriculture de montagne » et enfin l'atelier « service de base-éducation formation ».

# 2 0 2 4

---

Un comité de massif s'est tenu à Corti le 17 octobre 2024. Les membres ont ainsi pu aborder les thématiques suivantes : la présentation du plan d'investissement décennale opéré par l'OEHC sur le stockage et l'irrigation agricole, de même que des préconisations du dernier Comité de Bassin « Conca di Corsica » (Évocation à titre d'exemple du projet innovant d'un réseau structurant hydraulique en eau brute dans le Niolu - avec production d'énergie), la problématique du transfert obligatoire de la compétence eau potable aux intercommunalités : historique et constat, perspectives, propositions d'initiatives et les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et locales : retour sur les impacts budgétaires des dernières lois de finances ; appréhension de la loi des finances 2025 dans le contexte du dérapage du déficit public de l'Etat, impact sur la Collectivité de Corse, sur les communes et intercommunalités, en particulier celles de l'intérieur et de la montagne : historique, constat et perspectives.

Le Comité de Massif dispose, depuis le 30 juin 2024, de 20 rendus ainsi que d'une cartographie interactive reportant les résultats des 4 volets de l'étude à savoir les périmètres d'estives, l'activité pastorale, les activités connexes au pastoralisme et l'étude socio-anthropologique.

- Rédaction de la « charte de gestion des estives »
- Travail transversal de communication des résultats de l'étude



## Partie 3

# VERS LA RECONQUÊTE DES TERRITOIRES PASTORAUX

### LE PASTORALISME EN CORSE

Le pastoralisme fait partie de l'ADN de la Corse. Il est important de partager notre identité, cet art de vivre que représente le pastoralisme, avec les usagers de la montagne.

Aujourd'hui, de moins en moins d'éleveurs corses ont recours aux estives pour alimenter et soigner leur(s) troupeau(x) et moins encore pour transformer les laits.

Plusieurs explications liées aux équipements structurels sont avancées comme la faible disponibilité foncière des estives, les risques sanitaires ou encore l'insuffisance des aménagements. Les conditions d'habitabilité et plus généralement de la qualité de vie en estive sont également évoquées pour relancer la transhumance. A cela vient également s'ajouter les problématiques d'accessibilité aux territoires de montagne car les milieux se ferment et les capacités en termes de ressources fourragères des estives diminuent.

C'est pour répondre à ces enjeux de maintien d'une agriculture basée sur le pastoralisme, de retour des bergers en estives, que le Comité de massif corse a souhaité se doter d'une « charte de gestion des estives » avec l'ensemble des usagers et acteurs de l'espace montagnard.

Il s'agit bien d'un acte d'engagement de l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche de gestion commune qui tient compte à la fois des pratiques anciennes qui fondent l'identité du pastoralisme en Corse mais aussi des enjeux de développement économique des territoires et surtout des contraintes règlementaires qui régissent ces pratiques.

Il faut créer une « culture de Montagne » c'est-à-dire développer une culture commune autour de la transition écologique et solidaire, de l'utilisation des estives, de la protection de l'environnement et de la transmission de notre histoire au travers notre patrimoine matériel et immatériel.

## ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA « CHARTE DE GESTION DES ESTIVES »

La Charte de gestion des estives doit proposer « des bonnes pratiques » et un « modèle de cohabitation » que chaque territoire peut adapter et proposer aux différents occupants des estives. Il s'agit bien d'un acte d'engagement collectif dont les principes fondamentaux seront la sensibilisation, la préservation, la conservation, le partage aux fins d'une redynamisation « maîtrisée » de ces territoires.

Aujourd'hui, on souhaite que la montagne retrouve son caractère collectif. Les communes et les AFP, les gestionnaires de biens communs, doivent être les moteurs de cette volonté affichée de redynamiser la montagne. Afin de Co-construire cette Charte, le Comité de Massif a organisé cet objectif en plusieurs étapes.

### 01 Création de « la Commission des Estives »

Elle est présidée par Nelly LAZZARINI, Présidente de l'association Casgiu casanu, également éleveuse caprin dans le centre Corse. Les membres de cette commission représentent les différentes activités que l'on peut rencontrer sur ces territoires d'estive. Ainsi, on retrouve l'ODARC, l'OEC, l'AUE, l'ATC, l'ONF, la Chambre régionale d'agriculture ou encore l'INRAE

Elle constitue un lieu de réflexion où elle permet des échanges entre les différents acteurs concernés, la mutualisation des expériences et la production de suggestions. Elle facilite les relations et assure l'accompagnement des différents acteurs qui contribuent à l'élaboration de cette Charte.

Pour organiser sa mission, la Commission a créé deux groupes distincts :

- Un groupe technique pour toutes les pistes de réflexions nécessitant un niveau d'expertise plus élevé (représentants des agences et offices, chambre d'agriculture, CAUE, techniciens des syndicats d'électrification, agent de la Collectivité de corse déployés sur le terrain)
- Un groupe rédactionnel chargé de rédiger le plan de la Charte et de coordonner le travail avec le groupe technique



## 02 Visites de « sites pilotes »

En complément à la Commission des estives, il est apparu nécessaire de créer un groupe d'experts ayant pour mission de se déplacer sur des sites « pilotes » afin de diagnostiquer ces territoires d'estive et accompagner les élus de montagne dans leur démarche de réhabilitation de bergerie.

Ce groupe d'expert est composé de technicien de terrain des divers organismes représentatifs de notre montagne à savoir l'ODARC, l'OEC, l'AUE, l'ATC, l'ONF, la Chambre régionale d'agriculture, CAUE, les syndicats d'électrification

5 « sites pilotes » ont été visités par ce groupe d'experts : ARGHJUSTA-MURICCIU, CASANOVA, U CUSCIONU, U NIOLU et CRISTINACCE.

Ces visites ont permis de se rendre sur site pour rencontrer le berger, connaître ses conditions d'habitabilité, l'accessibilité au lieu, les autres activités présentes sur le territoire, les ressources naturelles disponibles sur place et/ou leur potentialité et rencontrer l' élu en charge de l'estive afin d'établir un diagnostic précis du territoire occupé et des actions envisageables.

Une synthèse des travaux a été présentée à l'ensemble des membres du Comité de Massif et des Maires de Corse lors des Assises de la Montagne de Quenza en 2020.



## « Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse »

Suite à ces visites de terrain, il est apparu la nécessité d'établir un diagnostic par territoire d'estive.

La Collectivité de Corse, sous l'impulsion du Comité de Massif, a lancé un marché sur la « Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse » en février 2020 afin d'établir un état des lieux des territoires d'estive sur l'ensemble de la Corse et de se rendre compte sur site des enjeux et des problématiques de terrain et de disposer d'une cartographie mettant en évidence cette évolution et ses potentialités.

### 4 volets ont été abordés :

- les périmètres d'estives prenant en compte le foncier, la localisation des bâtis, l'histoire et le patrimoine (évolution depuis le 19e siècle, les bergeries de nos jours...), le milieu naturel (géologie, climat, état des ressources en eau, la végétation et son évolution, l'état des ressources fourragères...), l'étude foncière (étude parcellaire bâti, non bâti, le foncier soumis au régime forestier, les déclarations de surface)
- l'activité pastorale des éleveurs ovins et caprins transhumants avec des enquêtes auprès des bergers ovins/caprins et enquêtes auprès des éleveurs bovin/porcin (échantillonnage), la liste des éleveurs transhumants jusqu'en 2020, l'identification des bergeries (équipement pastoral, cheptel transhumant, conduite de troupeaux, identification des troupeaux, production fromagère)
- les activités connexes au pastoralisme afin d'identifier les acteurs et les éventuels conflits d'usage (Exploitation forestières, randonnées pédestres, cyclotourisme, randonnée équestre, chasse/pêche, hébergement/restauration, ski...)
- l'étude socio-anthropologique afin d'étudier les savoirs faire, la toponymie et les pratiques langagière.

Ce travail a été complété par des « fiches bergeries » qui permettent de restituer la mémoire des lieux, de recueillir les souvenirs des derniers occupants ou de leurs descendants et de recenser le potentiel de ces estives afin de pouvoir les proposer à des éleveurs désirant transhumer mais également d'anticiper les évolutions dues aux changements climatiques.

L'objectif était également de recueillir auprès de l'ensemble des acteurs locaux, des informations aussi bien techniques qu'historiques en vue d'une mutualisation des connaissances dans un souci d'harmonisation de la gestion des estives en Corse et de relever les bonnes pratiques existantes sur le territoire.

# 04

## Les Comités locaux

Des comités locaux se sont tenus tout au long de l'étude et ce, sur les 20 territoires d'estive visités.

Ces Comités locaux ont été l'occasion d'échanges avec les acteurs des territoires (bergers, éleveurs, élus, acteurs économiques, culturels ou de loisirs) afin d'appréhender les attentes, de débattre sur les problématiques et de répondre à leur questionnements.

Ils ont permis de clarifier des informations, de créer un réseau d'acteurs/partenaires des territoires d'estives corses, d'encourager les futurs porteurs de projet et une démarche collective pour dynamiser les territoires par le biais du retour au pastoralisme.





## RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le Comité de Massif dispose, depuis le 30 juin 2024, de 20 rendus ainsi que d'une cartographie interactive reportant les résultats des 4 volets de l'étude à savoir les périmètres d'estives, l'activité pastorale, les activités connexes au pastoralisme et l'étude socio-anthropologique.

Les travaux issus des comités locaux ont permis de compléter cette étude en relevant toutes les problématiques présentes sur chaque territoire d'estive et toutes les attentes des utilisateurs de l'estive.

Les résultats de l'étude ainsi que la cartographie interactive seront consultables par le grand public sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Chaque rendu est composé de deux documents de travail allant de 150 à 300 pages chacun et par estive.

On retrouve, le rapport de l'étude regroupant l'ensemble des informations issues des 4 volets ainsi qu'un document regroupant l'ensemble des fiches bergeries par estive. La partie V du rapport relève les principales problématiques et attentes des acteurs par estive issues des enquêtes pastorales et des discussions. Cette partie servira de base pour la rédaction de la Charte des Estives.

Les résultats de la cartographie interactive vont également permettre de connaître le diagnostic d'un territoire d'estive avant une « future installation ». Ainsi, le propriétaire de la bergerie et le porteur de projet (l'éleveur) disposeront des informations nécessaires pour appréhender ensemble toutes les problématiques avant le démarrage du projet.

Le comité de Massif, au travers ces aides accordées pour la réhabilitation de bergerie ou la création d'un atelier de production, disposera d'un état des lieux de l'estive ce qui lui permettra de prioriser des projets à partir des informations issues de l'étude comme la ressource en eau ou encore la ressource fourragère disponible sur territoire.

En parallèle à cette étude et en complément à la co-rédaction de la Charte des estives, le Comité de Massif collabore avec des directions transversales de la Collectivité de Corse telles que la Direction de la Communication, la Direction de la Langue Corse, la Direction du Patrimoine et de la Culture ou encore plus largement avec des directions appartenant à la Direction générale Adjointe à l'Aménagement du Territoire.

L'objectif étant de partager avec l'ensemble de ces directions, les rendus de cette étude afin que chacun puisse proposer des pistes de réflexion sur le devenir de cette dernière. En effet, chacun des volets peut intéresser d'autres domaines de compétences ou peuvent même être complétés par des données appartenant à d'autres directions. Il s'agit aujourd'hui de mutualiser nos compétences et de transmettre à divers publics (scolaires, universitaires, élus, professionnels...) des informations essentielles pour un retour au pastoralisme à travers des outils/supports de communication dans lesquels seront retranscrits les résultats de l'étude.

## LA « CHARTE DE GESTION DES ESTIVES » EN CORSE

Maintenant que le Comité de Massif dispose des résultats de l'étude, le travail de co-rédaction de la Charte va pouvoir débuter avec l'ensemble des partenaires du projet.

En effet, l'état des lieux de l'étude ainsi que les travaux de groupe en interne vont permettre d'élaborer une charte de gestion des estives au plus proche des besoins des occupants de l'estive et répondant aux réalités de terrain pour chacun des territoires. La Charte tiendra compte des spécificités de chaque territoire d'estive et de chaque problématique soulevée lors des Comités locaux.

### Objectifs de la Charte ?

Il s'agit d'un document de cadrage stratégique de la politique de gestion des estives en Corse. C'est un outil d'aide à la décision mise à disposition des collectivités locales et des gestionnaires ainsi qu'un guide global des droits et devoirs de l'usage des estives pour les professionnels.

La charte sera le document de référence qui définira les orientations stratégiques et les principes d'actions qui devront guider les actions des différents porteurs de projets.

Elle a vocation à fonder des recommandations d'ordre réglementaire de gestion, d'usage, mais aussi financière, pour permettre de relancer le pastoralisme en montagne dans un contexte de changement climatique et dans une modernisation du confort de vie.

Elle doit permettre de relancer le pastoralisme dans les estives en équilibre avec d'autres activités, que sont les activités de pleine nature, la chasse, la pêche et le nécessaire développement de la filière bois.

L'ambition générale est bien sûr la revitalisation des territoires de montagne grâce à une production économique générée par cette activité.

La Charte doit être garante dans la gestion des conflits et dans la recherche d'équilibres là où il y a des tensions d'usage.

Il s'agit d'un acte d'engagement collectif dont la mise en œuvre permettra la stabilisation des modes de fonctionnement futurs.





**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**Cumitatu di a Muntagna Corsa**

22 cours Grandval - 20187 Aiacciu cedex  
✉ Mail : [muntagnacorsa@isula.corsica](mailto:muntagnacorsa@isula.corsica)

### Annexe 3- Comparaison entre les massifs

Massif	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre communes	Nombre d'habitants	Régions concernées <b>coordonnateur / commissaire</b>		Nombre membres comité de massif	Dates élaboration et révision Schémas d'Aménagement	Convention CPIER 2021-2027			FEDER-FSE+ 2021-2027
								Montant global			
								FNADT			
								Avenir Montagne Invest.			
								France Relance			
<b>Alpes</b>	40 782	1 700	2 700 000	<b>Provence Alpes Côte d'Azur</b> Auvergne Rhône Alpes	ANCT	69	2006 2020 (actualisé)	250 millions €			34 millions €
								Etat	Rég.	Ag. eau	
								49,9	95,4	21,2	
								38,8	38,8	/	
								7,2	4	/	
<b>Pyrénées</b>	18 136	1 183	510 000	<b>Occitanie</b> Nouvelle Aquitaine	ANCT	61	2013	160 millions €			17 millions €
								Etat	Rég.	autres	
								47,6	53,2	/	
								27	27	/	
<b>Massif Central</b>	84 149	4 072	3 900 000	<b>Auvergne Rhône Alpes</b> Occitanie Provence Alpes Côte d'Azur Bourgogne Franche Comté	ANCT	77	2005	216 millions €			40 millions €
								Etat	Rég.	Dép. + EDF	
								53	53	10+10	
								41,5	41,5	/	
<b>Jura</b>	9 903	821	575 000	<b>Bourgogne Franche Comté</b> Auvergne Rhône Alpes	ANCT	49	2006 2013 2021 (actualisé)	72 millions €			11 millions €
								Etat	Rég.	autres	
								20,9	15,5	/	
								17	16	/	
<b>Vosges</b>	7 373	580	618 000	<b>Grand Est</b> Bourgogne Franche Comté	ANCT	49	2013	109 millions €			12 millions €
								Etat	Rég.	Dép. + Ag. eau	
								20,7	20,7	20,7+6	
								17,8	17,8	/	
<b>Corse</b>	8 760	358	233 000	<b>Collectivité de Corse</b>		102	2017-2024 2025-2030 (évalué et révisé)	<b>Pas de convention</b>			Pas de FEDER spé.
								Etat	CdC		
								0,15	+/- 7/an		
								8,7	10,5		

## Annexe 3- Comparaison entre les massifs

Massif	Axes thématiques développés dans le Schéma Interrégional d'Aménagement	Axes thématiques développés dans la convention CPIER 2021-2027	Spécificités	
			Financements	Pastoralisme
Alpes	<ol style="list-style-type: none"> <li>Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales.</li> <li>Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements.</li> <li>Organiser et structurer le territoire.</li> <li>Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Limiter les effets du changement climatique et réserver l'environnement alpin.</li> <li>Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique.</li> <li>Conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif.</li> <li>Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision, pour un massif alpin plus résilient.</li> </ol>	Convention Alpine	
			Interreg Alcotra, France-Suisse et Espace alpin  Charte des Communes et des Territoires Pastoraux  Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal	
Pyrénées	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dynamiser la vie économique et sociale du Massif</li> <li>Conforter les Pyrénées comme patrimoine d'exception</li> <li>Tirer parti de la dimension internationale des Pyrénées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la cohésion des territoires du massif des Pyrénées</li> <li>Préserver et valoriser le patrimoine naturel pyrénéen</li> <li>Soutenir les activités économiques et les filières propres au massif des Pyrénées</li> <li>Connaître, faire connaître et promouvoir les Pyrénées</li> </ol>	Association Agence des Pyrénées	
			SEM Compagnie des Pyrénées SEM Foncière des Pyrénées POCTEFA et Pyrenees4clima - Life  Plan Avenir Pastoralisme	
Massif Central	<ol style="list-style-type: none"> <li>L'accueil de nouvelles populations : les services</li> <li>La création de richesses : l'environnement et le cadre de vie</li> <li>L'accessibilité du territoire et la structuration des réseaux</li> <li>La recherche/développement/transfert</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels</li> <li>Accompagner la transformation des filières économiques du massif</li> <li>Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations</li> </ol>	Groupe d'intérêt Public	
			Pacte pastoral Plan Pastoral Territorial des Volcans	
Jura	<ol style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'attractivité des territoires du massif par une amélioration de l'offre de services (mobilité et usages du numérique) aux populations et aux entreprises</li> <li>Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans le massif</li> <li>Adaptation au changement climatique</li> <li>Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale avec la Suisse</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et les paysages du Massif du Jura</li> <li>Renforcer l'économie du Massif avec et pour ses habitants</li> <li>Favoriser l'attractivité et la qualité de vie dans le Jura</li> <li>Inscrire le territoire dans des dynamiques d'échange et de partenariat</li> </ol>		
			Charte des bergers du Jura Appel à projet « Pastoralisme » Plan Pastoral Territorial	
Vosges	<ol style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau</li> <li>Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions</li> <li>Favoriser l'attractivité du massif des Vosges</li> <li>Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité</li> <li>Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols</li> <li>Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature</li> </ol>		